

CONSEIL GÉNÉRAL DES YVELINES

Année 2013

COMPTE RENDU ANALYTIQUE N°947 SEANCE DU VENDREDI 14 JUIN 2013

La séance est ouverte à 9 heures 40 sous la présidence de M. Alain SCHMITZ, président.

Mme ERVERA l'une des secrétaires de séance, procède à l'appel nominal.

Présents : Marie-Hélène Aubert, Jean-Louis Barth, Jean-François Bel, Philippe Brillault, Michel Colin, Olivier de La Faire, Olivier Delaporte, François Deligné, Joël Desjardins, Maryse Di Bernardo, Fanny Ervera, Pierre Fond, Jean-Michel Gourdon, Alexandre Joly, Didier Jouy, Olivier Lebrun, Pierre Lequiller, Daniel Level, Joël Loison, Jean-Philippe Mallé, Jeanine Mary, Karl Olive, Philippe Pivert, Hervé Planchenault, Jean-François Raynal, Laurent Richard, Jacques Saint-Amaux, Alain Schmitz, Maurice Solignac, André Sylvestre, Philippe Tautou, Jean-Marie Tétart, Joël Tissier, Yves Vandewalle, Michel Vignier, Ismaïla Wane.

Excusés : Christine Boutin (pouvoir à Olivier de La Faire), Ghislain Fournier (pouvoir à Olivier Lebrun).

Communications de Monsieur le Président du Conseil général

M. LE PRESIDENT – J'accueille en séance et je souhaite la bienvenue aux nouveaux collaborateurs du Département. Je tiens également à saluer Pastelle Soleille qui a souhaité mettre fin à son détachement et qui rejoint un poste de directeur de projet auprès du Directeur de l'Eau et de la Biodiversité au sein du Ministère de l'environnement. Elle a porté le Parc départemental du Peuple de l'Herbe à Carrières-sous-Poissy ainsi que l'élaboration et la mise en place de la convention d'objectifs avec le SNSO. Elle a permis l'encadrement de l'intervention du Département dans le domaine environnemental via la politique éco-département. Enfin, elle a élaboré le plan Yvelines-Seine auquel je suis très attaché. Je la remercie chaleureusement de tout ce qu'elle a pu apporter au sein des équipes du Conseil général.

Applaudissements de l'Assemblée départementale.

Ont été distribués sur vos tables des documents concernant une exposition Maurice Denis en liaison avec le Musée du Jouet de la ville de Poissy et une plaquette relative à la Tangentielle Ouest.

Adoption du compte rendu analytique

M. LE PRESIDENT – Nous devons adopter le compte rendu analytique du 26 avril 2013.

Le compte rendu analytique est adopté à l'unanimité, sans observation.

M. LE PRÉSIDENT – En application de l'article L 3221-11 du Code général des collectivités territoriales, vous a été remise la liste des marchés notifiés entre le 20 avril 2013 et le 9 juin 2013, conformément à la délégation donnée au Président du Conseil général.

Les nouveaux statuts du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion de la base de plein air et de loisirs de l'étang de Saint-Quentin-en Yvelines nous obligent à désigner trois représentants suppléants à nos représentants titulaires qui sont Alexandre Joly, Michel Colin et Jeanine Mary. Je propose les candidatures, dans l'ordre, de Marie-Hélène Aubert, Yves Vandewalle et Ismaïla Wane.

L'Assemblée départementale approuve la nomination de Marie-Hélène Aubert, Yves Vandewalle et Ismaïla Wane en tant que représentants suppléants du Conseil général au Syndicat mixte d'aménagement et de gestion de la base de plein air et de loisirs de l'étang de Saint-Quentin-en Yvelines.

Approbation du compte administratif 2012

M. LE PRÉSIDENT – En application de l'article L3312-5 du Code général des collectivités territoriales, un vote doit avoir lieu avant la présentation du compte administratif afin de désigner le Président de séance. Dès lors que je vous consulte, l'Assemblée départementale peut me confirmer dans cette fonction par un vote à main levée.

L'Assemblée départementale confirme Alain Schmitz dans sa fonction de Président de séance.

M. LE PRÉSIDENT – Je serai dans l'obligation de me retirer afin de permettre à Pierre Lequiller d'exercer la fonction de Président de séance lors du vote de ce compte administratif. Enfin, je vous rappelle que les délibérations du compte administratif 2012 et du budget supplémentaire 2013 doivent toutes deux être signées par l'ensemble des élus présents à la séance au cours de laquelle il est procédé à leur adoption.

Avant de passer la parole à Maurice Solognac qui a fait distribuer la présentation du compte administratif 2012, je souhaitais préciser que ce compte traduit les difficultés qui pèsent sur nos finances départementales. Ces difficultés ont été atteintes avec retard par rapport à d'autres Départements, ce qui est la preuve que nous avons su mettre en œuvre une gestion maîtrisée et économe de nos moyens. Pour la première fois depuis 2009, nous assistons à une baisse conséquente de nos recettes de 2,6 % avec des droits de mutation passant de 281 à 249 millions d'euros. Cette baisse de droits de mutation se confirme en 2013. Le Département commence à être frappé de plein fouet par le couperet des péréquations nationale et francilienne. Cette péréquation concerne déjà la CDAE depuis 2012.

Nos dépenses de fonctionnement croissent de 2,3 %, ce qui est meilleur que les 2,5 % prévus au budget. Cette performance est la preuve d'une bonne qualité des prévisions et d'une bonne gestion. Il remercie à cet effet les services ayant participé à l'élaboration de cette gestion. Malheureusement, les dépenses sociales obligatoires croissent : + 4 millions d'euros pour le RSA et + 8 millions d'euros pour la politique liée au handicap. En 2013, le nombre de demandeurs de RSA augmente également de 1000 bénéficiaires et passe à 17 500 en l'espace de quelques mois.

Face à cet impact croissant, l'autofinancement du Département diminue. J'ai souhaité consacrer cet autofinancement à la politique d'investissement, qui reste dynamique avec 130 millions d'euros consacrés aux routes et aux transports et 60 millions d'euros consacrés aux collèges ou équipements scolaires et sportifs des communes, dont le Département reste le partenaire privilégié. 70 millions d'euros de subventions d'équipement leur ont été versés en 2012.

Le Département aura investi 280 millions d'euros en 2012 soit une hausse de 4,6 % par rapport à 2011. Sa dette demeure faible et place les Yvelines parmi les Départements les moins endettés de France. Cette dette est toutefois en augmentation. Il espère que le Département pourra à terme bénéficier de la part de l'Etat d'une aide croissante afin de faire face à ses dépenses sociales obligatoires.

MAURICE SOLIGNAC, *rapporteur* – Je vous propose de suivre la présentation à l'aide des fascicules qui vous ont été distribués et qui reprennent une dizaine de diapositives illustrant le rapport.

Comme le montre la page 2, le compte administratif 2012 se résume par un accroissement des dépenses et une baisse des recettes. Les variations des recettes et des dépenses sur les comptes administratifs 2011 et 2012 et sur le budget prévisionnel 2013 sont présentées, ainsi que l'autofinancement sur ces trois exercices. Ce dernier se termine à 156 millions d'euros en 2012, ce qui est satisfaisant car il est nettement supérieur aux amortissements. Le compte administratif 2012 présente en conséquence un autofinancement net de 83 millions d'euros. Dans le budget prévisionnel 2013, l'autofinancement tangente le niveau des amortissements.

La page 3 présente la répartition des recettes par nature. La part des dotations de l'Etat est stable d'une année sur l'autre à hauteur de 180 millions d'euros mais l'écrêtement au titre du complément de garantie des dotations prive les recettes de 1,4 million d'euros, en raison du potentiel financier du Département supérieur à 0,9 fois la moyenne. Sans être une véritable péréquation, il s'agit néanmoins d'une baisse de dotation qui se traduit par une diminution d'autonomie. Les droits de mutation sont en baisse d'une trentaine de millions et atteignent 249 millions d'euros. La taxe foncière, à 178 millions d'euros, croît de 3 % chaque année en raison du développement du marché immobilier. De même la CVAE qui représente 199 millions d'euros, est en croissance de 3 %. Les autres recettes fiscales sont en léger accroissement notamment sur la TSCA mais ce phénomène résulte essentiellement d'un rattrapage sur un demi mois de décembre 2011. Les recettes d'exploitation, à 58 millions d'euros, intègrent notamment les participations du CNSA. Le CNSA applique lui aussi un critère lié au potentiel financier départemental. Il s'agit là encore d'une nouvelle péréquation déguisée qui se traduit par un remboursement sur la quote-part dont le Département devrait légitimement bénéficier pour les prestations vers les personnes âgées. La part des cessions dans les recettes 2012 est quasiment inexistante.

La partie droite de la page 3 présente l'évolution des recettes entre 2011 et 2012 ainsi que celle des droits de mutation, en décroissance entre 2011 et 2012, passant de 281 à 249 millions d'euros. Ces droits de mutation ont été budgétés sur 2013 à 230 millions d'euros contre 250 en 2012.

La page 4 permet de constater le niveau de fiscalité auquel se situe le Département des Yvelines (7,58 %), comparé à celui des autres Départements franciliens et régionaux.

Les dépenses figurées en page 5 augmentent de 2,3 % pour une prévision de croissance à 2,5 %. Cette situation traduit bien l'effort de maîtrise des dépenses du Département. La mission B, relative à la solidarité, représente la part des dépenses la plus élevée. Les charges salariales ne sont pas

présentées sur le graphique. Le taux de réalisation des dépenses en 2012 a été de 97,5 %, strictement identique à celui de 2011. Ces taux de réalisation sont particulièrement élevés sur les missions A (attractivité) et B (solidarité) dans la mesure où ils atteignent 98 %. Entre 2011 et 2012, la mission de solidarité s'accroît de 12 millions d'euros, faisant passer sa part de 485 à 497 millions d'euros. Au 31 décembre 2012, on peut constater que les redevables supplémentaires relatifs au RSA sont assez limités (+ 3 %). Début 2013, leur évolution est nettement supérieure. D'une année sur l'autre, le nombre de bénéficiaires des différentes prestations handicap s'accroît fortement (+ 22 %). Cette évolution aura des conséquences sur l'année 2013, comme nous le verrons à l'occasion du budget supplémentaire. Au global, les dépenses augmentent d'une vingtaine de millions d'euros.

En page 6, les dépenses d'investissement sont en accroissement de 4,8 % en y incluant les reports et les mouvements financiers. En dehors de ces postes, les investissements 2012 croissent encore plus fortement, passant de 240 à 271 millions d'euros (+ 14 %). L'effet tramway est à l'origine de cet accroissement. Le taux de réalisation s'établit en 2012 à 77,5 %, contre 70 % en 2011. En effet, les travaux tels que ceux liés au tramway sont plus facilement maîtrisables et permettent en conséquence une prévision plus juste. Le taux de réalisation de la mission A (attractivité) atteint 78 %. Les subventions d'équipement, figurées dans la répartition des investissements par nature, traduisent la conséquence de la politique contractuelle du Département et correspondent à un montant de 70 millions d'euros. Concernant la politique contractuelle, l'addition de la part d'investissement et de la part de fonctionnement dépasse les 100 millions d'euros. D'une année sur l'autre, les progressions d'investissement les plus importantes sont essentiellement liées au tramway mais également aux 57 millions d'euros consacrés aux collèges.

Parmi les recettes d'investissement figurées en page 7, les subventions reçues s'accroissent fortement entre le compte administratif 2011 et le compte administratif 2012, principalement en raison des participations du Département au Tramway. La part des dotations de l'Etat passe de 11 à 9,3 millions d'euros, en raison de la baisse des aides au titre de la dotation générale d'équipement. L'addition des différents points sur lesquels le Département constate des baisses de dotation ou des hausses de péréquation traduit une diminution significative des marges de manœuvre pour le Département.

La page 8 présente la manière dont les investissements se financent. L'autofinancement volontaire existe toujours sur 2012, mais risque de s'effondrer sur 2013. L'emprunt reste modéré à 70 millions d'euros.

Si la progression de la dette, figurée en page 9, reste à un niveau faible en 2012, sa tendance à l'augmentation est toutefois bien marquée. La capacité de désendettement du Département qui résulte à la fois de l'accroissement du montant de la dette et de la diminution de l'autofinancement, risque de s'accroître rapidement dès 2013.

Pour terminer cette présentation, je mentionnerai dans le cadre des budgets annexes 2012, la subvention d'équilibre apportée par le Conseil général dans le financement des différents foyers (foyers Sully et Porchefontaine, Maison de l'Enfance, IFSY...). Le foyer Sully n'apparaîtra plus en 2013.

Le compte de gestion est en parfaite concordance avec le compte administratif 2012 et la Commission Finances et Affaires générales a émis un avis favorable à l'unanimité des votants avec une abstention de vote.

M. LE PRESIDENT – Je vous remercie.

JEAN-LOUIS BARTH – Je mentionnerai quelques constats. Les recettes sont en baisse de 2,6 %. Alors que la croissance des charges était estimée pour l'année 2013 à + 2,5 %, celle-ci s'élèvera finalement à + 2,3 %. On constate une hausse de 12 millions d'euros du budget de fonctionnement courant lié à l'insertion (+ 4 millions d'euros) et au handicap (+ 8 millions d'euros). Les charges de péréquation s'élèvent à 28 millions d'euros.

Les dépenses d'investissement sont en hausse de 4,7 % pour une enveloppe passant de 268 à 282 millions d'euros (soit 5,2 % d'augmentation) alors que les recettes d'investissement diminuent de 341 à 334 millions d'euros (- 2,1 %).

Les recettes réelles de fonctionnement baissent de 1,059 à 1,031 milliard d'euros, soit une baisse de 28 millions d'euros du fait des baisses des droits de mutation (- 32,1 millions d'euros) et des moindres cessions (- 13,6 millions d'euros). Ces baisses sont partiellement compensées par la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) (+ 5,1 millions d'euros) et par la Taxe Spéciale sur les Conventions d'Assurance (TSCA) (+ 8 millions d'euros). La taxe foncière augmente pour sa part de 4,9 millions d'euros, passant de 172,9 millions d'euros à 177,8 millions d'euros et le TIPP de 2 millions d'euros.

En ce qui concerne les dépenses de solidarité, les dépenses dévolues à l'APA sont un peu plus élevées que prévues, passant de 57,8 millions d'euros au BP 2012 à 58 millions d'euros au compte administratif 2012. En revanche, les dépenses dédiées au RSA diminuent, passant de 102,5 à 95,1 millions d'euros, soit une baisse de 7,2 %.

Il faut constater que la croissance continue des dépenses de solidarité, qui sont le premier poste de dépenses, n'est pas compensée par les recettes fiscales transférées par l'Etat avec un taux de couverture inférieur à 50 %, ce qui pèse sur la capacité d'autofinancement de notre Département. C'est une pratique déjà ancienne de l'Etat, sur laquelle, dans l'actuel contexte de crise financière, il ne paraît pas possible de revenir dans un immédiat proche.

Le constat est que si les dépenses d'investissement restent à un niveau élevé, ce dont il faut se féliciter, ce n'est que le recours à l'emprunt, même s'il reste encore très modéré, qui permet de faire face à une situation qui malgré les efforts de gestion se dégrade progressivement. Ceci résulte des choix faits antérieurement lors de la réforme du financement des Départements dont l'étranglement financier était alors programmé par la Commission Balladur, de triste mémoire.

M. LE PRESIDENT – Le Département sent bien se resserrer l'étau de l'étranglement financier ! C'est l'asphyxie pure et simple qui menace l'ensemble des Départements. Tout en étant bien géré, le Département des Yvelines n'échappe pas à cette règle. Dans la conjoncture actuelle particulièrement difficile, nos dépenses sociales iront croissantes. Comment poursuivre avec un investissement dynamique, indispensable ne serait-ce qu'en termes de relance de l'économie et d'attractivité de notre territoire, tout en faisant face à toutes les dépenses qui pèsent sur le Conseil général ? La seule solution est d'augmenter l'emprunt, à condition de disposer d'un autofinancement qui permette de le faire.

OLIVIER LEBRUN – Jean-Louis Barth a bien décrit la situation. Le Département fourni des efforts de gestion depuis plusieurs années, à tel point que son ratio de dépenses de fonctionnement est le plus bas de celui des Départements de plus d'un million d'habitants. C'est également celui qui a les

recettes et donc l'imposition la moins importante de ces Départements. De ce fait, le Département est encore plus vulnérable vis-à-vis de la péréquation qui va se renforcer fortement dans les années à venir. Notre autofinancement est encore satisfaisant mais chute de manière importante au budget 2013. Afin de pouvoir poursuivre nos efforts de gestion, l'ensemble des élus départementaux doivent être coopératifs sur ce plan. J'invite à la fois les élus de la majorité et ceux de l'opposition à faire des propositions substantielles d'économies dans les années à venir.

JEAN-LOUIS BARTH – Nous pouvons être coopératifs, encore faut-il être d'accord sur les priorités à définir. Le consensus ne sera peut-être pas si facile à atteindre.

M. LE PRESIDENT – Il est en effet indispensable que nous définissions des priorités au regard des années difficiles qui se profilent devant nous.

J'invite le Président Lequiller à prendre ma place pour permettre à l'assemblée départementale de voter.

Alain Schmitz quitte la salle et la présidence est momentanément assurée par le premier vice président, Pierre Lequiller.

Présidence de M. Pierre Lequiller.

PIERRE LEQUILLER – J'invite le Conseil général à voter sur le compte administratif 2012.

Le Conseil général approuve le compte administratif de l'exercice 2012 avec 11 abstentions (groupe des élus de gauche).

Alain Schmitz regagne la salle des séances et reprend la présidence de la réunion.

Présidence de M. Alain Schmitz, président du Conseil général.

Adoption du budget supplémentaire 2013

M. LE PRESIDENT – Le budget supplémentaire a permis de constater la reprise du résultat du compte administratif de 52 millions d'euros et de l'affecter à la réduction de l'emprunt d'équilibre figurant au BP 2013. Il est proposé d'inscrire dans ce budget supplémentaire, très réduit par rapport à ceux des années précédentes, 3,2 millions d'euros de crédits supplémentaires en fonctionnement pour financer l'allocation RSA, ce qui porte son budget à 98,6 millions d'euros pour 2013. Cette dépense de fonctionnement est compensée en investissement par des décalages de travaux. Je tiens à vous signaler l'inscription d'une nouvelle autorisation de programme de 3,4 millions d'euros pour aider l'Université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines à réhabiliter le bâtiment Germain consacré aux sciences, inoccupé pour non-conformité aux normes de sécurité depuis plusieurs années. Le Conseil général est le seul financeur de cette Université.

MAURICE SOLIGNAC, *rapporteur* – Nous constatons là aussi un léger accroissement du budget sur le handicap (+ 1 million d'euros) et une stabilité sur l'APA (- 1 million d'euros). La mesure essentielle de ce budget supplémentaire est la réduction du besoin d'emprunt théorique qui baisse de 52 millions d'euros dans cette décision modificative et se situe aux environs de 100 millions d'euros.

La Commission Finances et Affaires générales a émis un avis favorable à l'unanimité des votants avec une abstention de vote.

M. LE PRESIDENT – Avez-vous quelques observations à formuler ?

JEAN-LOUIS BARTH – Je note une baisse des crédits consacrés aux routes départementales tout en constatant une dégradation rapide des routes dans le secteur sud du département, sur lesquelles l'enrobé mince se sépare très rapidement de la couche de fond. Nous payons probablement les conséquences de la manière dont les routes ont été traitées voici quelques années. Je m'étonne également du supplément de 20 000 euros accordés aux frais de diffusion de documents alors que la communication n'est pas un poste en baisse. Je souhaiterais également savoir à quoi correspondent les prestations de services intellectuelles mentionnées pour la somme de 85 000 euros dans les dépenses de fonctionnement de la mission D. Je regrette enfin la diminution de 7,9 millions d'euros sur l'enveloppe initiale de 10 millions d'euros pour le fond éco-départemental, ce qui met à mal la notion d'éco département. Enfin, la suppression de l'aide à la réhabilitation des gros travaux pour les écoles est un regret sans cesse renouvelé, car elle pénalise grandement les communes. D'autres dépenses pourraient se réduire au bénéfice de celle-ci.

JEAN-MARIE TETART – Nous constatons de manière générale un décollement de la dernière couche installée sur le socle existant des routes. Nous mènerons une campagne de caractérisation de cette couche superficielle, qui semble être composée de deux matériaux d'élasticité et de porosité différentes. Il sera peut-être nécessaire de faire évoluer certaines pratiques. La baisse des crédits ne concerne pas l'entretien des routes mais les investissements : certains gros travaux ont été reprogrammés, notamment afin de faire face aux sorties d'hiver des routes, qui représentent 2 à 3 millions d'euros.

M. LE PRESIDENT – La majeure partie des prestations intellectuelles concerne des conseils financiers pour l'élaboration du budget, ainsi que le SDIS en termes de sécurité incendie pour la couverture du territoire. Le fond éco-départemental est un dispositif exceptionnel qui s'est arrêté comme prévu en 2010. Les aides relatives à l'efficacité énergétique des bâtiments publics ont été maintenues, ainsi que celle liées à la résorption des préfabriqués scolaires. L'aide aux communes dans le cadre des économies d'énergie a été supprimée. La suppression des 15 % d'aide pour la construction des écoles primaires est la contrepartie logique de la suppression de l'aide de 15 % apportée par les communes pour la construction des collèges. Je vous rappelle que le Département fournit un effort important auprès des communes en matière de terrains synthétiques d'aires de jeu.

DANIEL LEVEL – Nous finançons l'Université de Saint-Quentin-en-Yvelines en nous substituant à l'Etat, alors que l'enseignement supérieur ne relève pas de ses compétences. Je propose que nous défalquions cette somme de la péréquation prise par l'Etat !

MAURICE SOLIGNAC - Nous avons un stock très volumineux d'autorisations de programmes qui nécessitera un certain nettoyage. Lorsque les dispositifs sont achevés, il est nécessaire d'abattre les autorisations de programme associées.

PIERRE LEQUILLER – Je rappellerai que l'aide aux écoles ne fait pas partie des compétences obligatoires du Conseil général.

MICHEL VIGNIER - De même que l'université !

PIERRE LEQUILLER – Auparavant, les communes participaient à hauteur de 15 % à la réalisation des collèges. La loi de décentralisation a fait passer cette participation à 0%. Par symétrie, la question de l'aide apportée par le Conseil général aux écoles communales s'est posée et décision avait été prise de les maintenir alors même que ces aides sortent de sa compétence. L'arrêt de cette aide a été décidé du fait des demandes croissantes de transfert de l'Etat et de la baisse des recettes.

M. LE PRESIDENT – La politique des contrats reste quant à elle intacte et permet aux communes d'y intégrer des opérations lourdes de réhabilitation/reconstruction des écoles.

PIERRE LEQUILLER – Avec une participation supérieure !

JEAN-LOUIS BARTH – L'argument de la compétence ou non du Département est brandi à chaque séance par les élus de la majorité et est utilisé comme cela les arrange. Les écoles sont un point sensible dans la vie quotidienne de toutes les communes. Les contrats concernent des grosses opérations et impliquent des montages et des dépenses importants. Il est regrettable que les économies aient été réalisées sur les travaux d'entretien ou de remises aux normes, d'adaptation des écoles à l'évolution de l'enseignement. La suppression de cette subvention fait partie d'un non consensus auquel les élus de l'opposition ne pourront jamais souscrire.

FANNY ERVERA – La participation du Conseil général sur les constructions d'écoles communales est souvent adossée à celle d'autres collectivités comme la Région. Lorsque le Conseil général se désengage, les communes perdent parfois la totalité des subventions.

M. LE PRESIDENT – Je m'inscris en faux devant cette affirmation. Certaines demandes, telles que le changement d'huisseries dans des écoles, font partie de l'entretien courant qui doit être à la charge exclusive des communes. La politique contractuelle entre le Département et les communes concerne les travaux importants. C'est aux communes de choisir la nature des travaux qu'elles inscriront dans ces contrats. Il me semblait illogique de valider d'un côté la suppression de l'aide de 15 % apportée par les communes pour la construction des collèges et de maintenir de l'autre l'aide de 15 % apportée par les Départements aux écoles communales. Il faudrait alors rétablir la participation des communes à la construction des collèges. Le 116^{ème} collège départemental qui va voir le jour est situé sur la commune d'Achères. Il représente un coût de 17,5 millions d'euros, soit une participation par la commune de 2,6 millions d'euros, ce qui n'est pas concevable. J'entends continuer à porter le choix consistant à faire assumer par la commune les travaux d'entretien des bâtiments.

FANNY ERVERA – Il ne s'agissait pas à Conflans d'une question d'entretien de travaux, mais d'un véritable projet d'extension d'une école. La commune a perdu les subventions départementales et régionales. L'intégration de ce projet dans un prochain contrat départemental reporté de plusieurs mois voire plusieurs années le projet.

M. LE PRESIDENT – Il appartenait à la commune de Conflans de faire des choix et de demander au Département une aide pour ses écoles plutôt que pour son Musée de la Batellerie. Conflans-Sainte-Honorine a toujours été fortement aidée par le Conseil général et doit assumer ses choix.

OLIVIER LEBRUN – Je rappelle à mes collègues de l'opposition qu'ils pourraient également nous aider vis-à-vis de leurs collègues du Conseil régional. Dans le cadre d'un contrat départemental mis à la délibération, le Conseil général apporte une aide au SIVOS de Follainville-Dennemont Drocourt pour une école. Il est précisé que suite à la suppression du contrat de territoire le 28 juin 2012 par la Région Ile-de-France, le SIVOS a dû renoncer à un financement régional. Il ne faut donc pas dire

que la suppression d'un dispositif par le Département entraîne le renoncement de la Région. C'est l'inverse : la Région supprime des dispositifs et le Département en amène.

PIERRE LEQUILLER – La Région peut intervenir au niveau des contrats départementaux mais ne participe pas aux dépenses spécifiques pour les écoles. J'ajouterai par ailleurs que la Région ne participe pas toujours même lorsque sa participation est obligatoire. Je ferai référence au dossier du lycée international. La situation du Département implique que nous renoncions à certaines dépenses non obligatoires.

JOËL TISSIER – La plupart des petites communes sont aujourd'hui confrontées à la rénovation de leurs écoles dont certaines ont près d'un siècle. Encore récemment, le Département apportait une petite aide à l'isolation des bâtiments scolaires. Dans un des villages de mon canton, le chantier fenêtre représente plus de 300 000 euros. Il serait judicieux de laisser une aide aux collectivités locales pour isoler leurs bâtiments.

M. LE PRESIDENT – Le programme énergétique permet aux communes de bénéficier d'une aide pour réaliser ce genre de travaux.

JOËL TISSIER – J'ai déposé le dossier, qui n'a pas été retenu.

M. LE PRESIDENT – J'invite l'assemblée à se prononcer sur l'adoption du budget supplémentaire 2013.

Le Conseil général adopte le budget supplémentaire de l'exercice 2013 avec 27 voix pour (majorité départementale), 10 voix contre (groupe des élus de gauche), Jeanine Mary s'abstenant de voter.

Signature d'un protocole transactionnel avec la Société « info-DB »

LAURENT RICHARD, *rapporteur* – Il s'agit de constater la non-prestation de la société Info-DB qui avait remporté un appel d'offres en 2007 pour l'implantation d'un progiciel pour l'action sociale à l'enfance et des aides individuelles. La DSI et la Direction de l'Enfance, de l'Adolescence, de la Famille et de la Santé ont décidé fin 2010 de ne pas implanter un des modules qui n'apportait pas de valeur ajoutée. Le temps nécessaire pour faire un avenant en moins-value sur ce marché ayant été dépassé, il a été proposé à la société d'établir un protocole transactionnel permettant de constater la non-exécution de ce module et le non-paiement de 19 240 euros HT soit 23 011 euros TTC.

La Commission des Finances et des Affaires générales a émis un avis favorable à l'unanimité.

Le Conseil général adopte la délibération 1-4005 à l'unanimité.

Accord de mise en œuvre Entreprise et accord de mise en œuvre pour Infrastructure Principale à passer avec la société « Microsoft »

HERVE PLANCHENAU, *rapporteur* – L'accord de mise en œuvre entreprises passé avec Microsoft en 2010 arrive à son terme. Il permet aux collectivités de bénéficier de tarifs avantageux. Pendant les trois années du marché, il a permis d'acquérir 2 500 licences augmentées de 300 licences liées à l'accroissement du parc informatique et de licences serveurs. Le nouvel accord pour trois ans qui est soumis à l'assemblée concerne la maintenance de ces licences, la montée de version de certains

produits et l'accès à de nouvelles solutions techniques. Les prix seront garantis pour les trois années à venir et la dépense est de 357 262 euros TTC par an, de 2013 à 2015.

La Commission des Finances et des Affaires générales a émis un avis favorable à l'unanimité.

Le Conseil général adopte la délibération 1-4012 à l'unanimité.

Convention avec le Centre Interdépartemental de gestion de la Grande couronne de la Région Ile-de-France pour une mission d'inspection en hygiène et sécurité

JEAN-LOUIS BARTH, *rapporteur* – Le secteur prévention du pôle environnement du travail de la Direction des ressources humaines a demandé au centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la Région Ile-de-France d'établir un projet de convention répondant aux besoins du Département. Il s'agirait de conclure une convention pour une durée maximale de trois ans résiliable chaque année par décision express de la collectivité. Les missions d'inspection prévues dans le cahier des charges sont exposées dans le document. La convention prévoit une mise à disposition d'un agent 65 heures au maximum pour un état des lieux de l'organisation de la prévention des risques professionnels dans la collectivité et la définition des conditions d'organisation et du contenu d'une visite d'inspection réalisée avant le 31 décembre 2013. Le montant de la participation du Département s'élèverait à 89,5 euros de l'heure en 2013. Pour une convention signée au 1^{er} juillet 2013, la dépense pour 2013 serait donc de 5 817,50 euros.

La Commission des Finances et des Affaires générales a émis un avis favorable à l'unanimité.

Le Conseil général adopte la délibération 1-4037 à l'unanimité.

Avenant à la convention avec le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHPF)

M. LE PRESIDENT – Je vous informe que le nombre de personnes en situation de handicap employées par le Département atteint une proportion de 5,4 %, ce qui représente 233 personnes au 31 mai. L'objectif de 6 % que s'était fixé l'assemblée devrait pouvoir être atteint en 2014. Il remercie Véronique Plessis-Séchet, chargée de mission handicap au pôle environnement de travail.

OLIVIER LEBRUN, *rapporteur* – Cet avenant fait suite à un projet d'intégration et de maintien lancé en 2010 qui permettait au Département de bénéficier de 750 000 euros auprès du FIPHPF pour l'emploi de personnes handicapées. 522 000 euros ont été versés par ce fond en 2011 et 2012, et le bilan des dépenses est de 289 000 euros. La convention arrivant à échéance au 31 décembre 2013, il est proposé de proroger cette convention de 6 mois avant de réaliser un bilan complet de cette action et le cas échéant de rembourser l'excédent versé par le fond ou de lui demander un versement supplémentaire.

La Commission des Finances et des Affaires générales a émis un avis favorable à l'unanimité.

Le Conseil général adopte la délibération 1-4038 à l'unanimité.

Convention opérationnelle du Contrat de Développement Équilibré des Yvelines (CDEY) Paris-Saclay avec la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et la ville de Versailles

OLIVIER LEBRUN, *rapporteur* – Le 28 septembre 2012, l'Assemblée a approuvé une convention cadre du CDEY concernant l'OIN de Paris-Saclay, sur la période 2013-2016. Il est proposé aujourd'hui d'adopter une première convention opérationnelle, amenée à vivre au fil des années au gré des projets susceptibles de voir le jour dans le cadre d'une enveloppe financière définie en 2012. Le suivi de cette convention est assuré par un Comité de Pilotage composé du Président du Conseil général, du Président de la Communauté d'agglomération Versailles Grand Parc et du Maire de Versailles. Versailles Grand parc dispose de 4 pôles d'excellence économique et s'est associé avec des partenaires majeurs tels que Mov'éo et System@tic. La communauté de chercheurs et techniciens du domaine public et privé est importante. L'arrivée de l'institut d'excellence des énergies décarbonées sur Satory est prévue en 2014. Un certain nombre de projets de recherche directement liés à l'OIN de Paris-Saclay sont lancés. Sur le territoire de Versailles Grand Parc, de grands projets d'infrastructure de transport sont également prévus, comme l'arrivée du tramway T6 finalisée en 2015, la refonte du pôle multimodal de Versailles Chantiers, qui est la gare la plus importante d'Ile-de-France en dehors des gares parisiennes, la tangentielle Ouest ou encore la prolongation du tram-train Evry-Massy jusqu'à Versailles Chantiers. Il est important de travailler dès maintenant sur la desserte de Satory et de mettre en place les conditions nécessaires pour qu'il devienne un des pôles majeurs de Versailles Grand Parc et du Département.

Cette convention opérationnelle porte sur les projets suivants : le pôle d'échange multimodal de Versailles Chantiers, la requalification de l'allée des Mortemets et l'insonorisation du pont des Chantiers. Le financement prévu par le Conseil général avoisine les 5 millions d'euros, pour un montant total de 19 millions d'euros, le reste étant financé par Versailles Grand Parc, la ville de Versailles et l'Etat.

La Commission des Contrats avec les communes et leurs établissements publics a émis un avis favorable à l'unanimité.

M. LE PRESIDENT – Il s'agit de la première convention opérationnelle 2013-2016 et j'espère qu'elle pourra être suivie sur le territoire de l'OIN Paris-Saclay par la CASQY et par la commune de Vélizy. Cette convention s'adaptera au développement des projets. Le projet majeur est le pôle multimodal des Chantiers qui devrait révolutionner l'accueil et la répartition des 80 000 passagers/jour qui y transitent.

JOËL TISSIER – Je lis en page 25 que « *Le département mobilisera prioritairement sur Versailles grand Parc les outils de sa nouvelle politique du logement, notamment le CDOR + et Yvelines Résidences* ». Cela signifie-t-il que si une autre commune demande des CDOR, elle ne pourra pas y accéder ?

M. LE PRESIDENT – Non. Le Département soutiendra Versailles Grand Parc dans ses opérations de création de résidences et de logements étudiants, mais n'exclura pas les autres communes. Les CDOR et la politique d'aides dans le domaine du logement ne pourront se poursuivre que si nous conservons notre outil que constitue la CDEY.

Le Conseil général adopte la délibération 6-3962 à l'unanimité.

Contrats eau. Adoption de 4 contrats, compléments à 3 contrats et prorogation pour 4 contrats

JEAN-FRANÇOIS BEL, *rapporteur* – Le Département doit engager une dépense de 1,238 million d'euros, dont 93 % concernent la seule opération portée par la Communauté d'agglomération de Mantes en Yvelines, à qui une subvention de 1,145 million d'euros est proposée. Cette opération concerne la création d'un assainissement collectif pour les communes de Favrieux, Flacourt et le Tertre-Saint-Denis. Le Département a pris en considération la faible population de ces villes et a octroyé généreusement une subvention à 35 %, alors qu'elle devrait être de 15 %.

M. LE PRESIDENT – Il s'agit de ce que l'on appelle la période de transition !

Par ailleurs, d'autres contrats de taille moins importante sont passés. Sur les études, il s'agit de l'actualisation des schémas directeurs d'assainissement sur Auffargis et Triel-sur-Seine (subventionnée à 10 %). Dans les autres travaux de dépollution des eaux usées, un premier contrat est passé avec Mittainville et un autre poursuit les premiers contrats passés sur Chatou et Dammartin-en-Serve. Pour les travaux de mise en valeur du milieu naturel, un premier contrat est passé avec le Syndicat d'Aménagement et de gestion du parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse. Les contrats de quatre villes sont également prolongés jusqu'à février 2014 pour divers retards d'investissement.

La Commission des Contrats avec les communes et leurs établissements publics a émis un avis favorable à l'unanimité.

Le Conseil général adopte la délibération 6-3996 à l'unanimité.

ANDRE SYLVESTRE, *rapporteur* – Je remercie l'Assemblée pour son interprétation généreuse de la période de transition pour les communes de Favrieux, Flacourt et le Tertre-Saint-Denis.

M. LE PRESIDENT – J'y ai veillé personnellement car cette demande m'a été directement remontée. Ces demandes avaient été initiées avant l'entrée de ces communes dans la Communauté d'agglomération de Mantes-en-Yvelines.

Contrats départementaux des communes d'Andrézy, Guyancourt et Saint-Germain-en-Laye et le SIVOS de Follainville-Dennemont Drocourt

HERVE PLANCHENAUT, *rapporteur* – Andrézy, membre de la Communauté deux rives de la Seine est partie prenante de l'OIN Seine-Aval, souhaite rénover certains équipements publics et créer un espace de détente en centre-ville. Guyancourt, membres de la CASQY et partie prenante à l'OIN Paris-Saclay souhaite construire une école maternelle, une école élémentaire et un espace périscolaire. Saint-Germain-en-Laye souhaite aménager son office du tourisme et réaliser un espace d'exposition et d'activités pédagogiques. La ville souhaite également favoriser la pratique du tennis en couvrant deux cours extérieurs. Enfin, le SIVOS de Follainville-Dennemont Drocourt, communes qui font partie de la CAMY et sont parties prenantes de l'OIN Saine-Aval, entend procéder à la restructuration et l'extension de son école pour la rentrée de septembre 2014. Au total, ces quatre contrats représentent un engagement départemental d'1,654 million d'euros réparti sur les exercices 2013 à 2015.

La Commission des Contrats avec les communes et leurs établissements publics a émis un avis favorable à l'unanimité.

Le Conseil général adopte la délibération 6-4018 à l'unanimité.

Bilan à mi-parcours de la mise en œuvre du Schéma des Déplacements des Yvelines (SDY)

JEAN-MARIE TETART, *rapporteur* – Le Schéma des Déplacements des Yvelines a été approuvé en 2007 avec des éléments de caractérisation des transports tirés de l'enquête générale des transports de 2001. Depuis 2001, les nombreuses évolutions survenues (réflexions sur la ligne Paris-Normandie, Grand Paris Express...) amènent à modifier cette organisation, même si les grandes lignes restent les mêmes. Ce schéma est un cadre de référence non contractuel qui doit être en cohérence avec le SDADEY. Une fois adopté, IL doit permettre de conduire les négociations avec les autres partenaires, notamment dans le cadre des CPRD successifs avec la Région. Le SDY se fondait sur le constat d'une mobilité croissante à l'intérieur même du département, alors même qu'elle est la moins bien couverte. Le SDY constatait également un important retard cumulé d'investissement tant sur les infrastructures ferroviaires que sur les grandes liaisons routières. Plusieurs axes de travail avaient organisé le SDY, notamment la nécessité d'un renforcement de l'armature de l'offre de transports collectifs via la TGO et la TGN. En 2001, il n'était pas encore question du Grand Paris Express. Les choses se sont organisées indépendamment de ce schéma au fur et à mesure de l'accélération des négociations avec l'Etat. Certains grands ouvrages avaient été engagés avant ces négociations, comme le Tramway Châtillon-Vélizy.

Au terme du protocole d'accord de janvier 2011 s'est ajouté le plan de mobilisation des transports collectifs, dans le cadre duquel des arbitrages ont été rendus pour les réseaux Grand Paris Express et Eole. Ces éléments peuvent désormais être actés dans le SDY. Le CPRD conclu en 2008 sur la TGO a marqué la possibilité d'acter plus opérationnellement ce qui n'était encore qu'une intention du SDY, dont le développement de l'offre ferroviaire pour les grands pôles de développement de l'ouest francilien fait également partie. Le Conseil général peut affirmer le rôle majeur de ces éléments dans le maillage et y consacrer un certain nombre de crédits, mais n'est que contributeur dans la mesure où cet axe relève avant tout d'une négociation Etat Région. Le Conseil général consacre autant d'argent sur ses grosses infrastructures de transport que le Département de l'Essonne.

L'achèvement du maillage routier est un autre axe essentiel du SDY. Le maillage routier principal du département se compose de l'A 104, de l'A 86, l'A 12 ainsi que d'aménagement de voies existantes comme la RN 12, l'A 13, l'A 86. Parmi toutes ces voies, seule l'A 86 a réellement progressé, à un prix élevé. L'A 104 fait l'objet d'une promesse de réalisation en deux phases ce qui pose le problème de la liaison avec le port d'Achères. Les autres chantiers cités n'affichent pas de grands progrès. Ce bilan mitigé amène le Département à penser qu'il paiera le prix de la non-réalisation des ouvrages sur son propre réseau départemental, en permanence contesté dans ses nouveaux barreaux et ses nouveaux maillages. L'abandon de ces projets structurants par les gouvernements successifs amène une réelle difficulté sur le réseau primaire et amènera le Département à ajuster ses priorités.

Nous avons néanmoins pu avancer sur le troisième axe fort du SDY, à savoir l'aménagement du réseau départemental afin de l'adapter à une volonté de développement équilibré. Les études nécessaires ont été menées sur les réserves foncières figurant dans le SDRIF et les PLU. Passées les

périodes de contentieux, le Département a investi l'argent nécessaire pour améliorer la vallée de la Seine avec des franchissements de Seine, le réseau national qui lui a été rétrocédé et les dessertes comme la RD 98 et la RD 11. Le programme SDY tel qu'il avait été approuvé sur le réseau départemental avance selon le calendrier prévu. Il sera proposé au Conseil général d'abandonner certains projets, qui ne sont plus d'actualité compte tenu de l'évolution des négociations territoriales (ex. : déviations de Buc ou d'Orphin).

Le quatrième axe mentionné dans le SY est celui du renforcement des circulations douces, qui progresse de manière satisfaisante. Le Département y consacre d'importants crédits et compte aujourd'hui près de 280 km de pistes ou bandes cyclables le long des routes départementales, grâce à une très bonne cohésion de réalisation entre les communes, les intercommunalités et le Département et à une excellente synergie entre la Région et le Département pour cofinancer ces pistes, dont on peut se féliciter. Je citerai également les quatre passerelles prévues pour franchir la Seine qui seront mises au service du réseau cyclable.

Le Département a également signé une charte d'éco-responsabilité afin d'utiliser des matériaux et des procédures économes d'énergies et de matières premières.

Le dernier axe du SDY visait à optimiser les différents moyens de transport en développant les inter et multi-modalités. Le projet est lancé sur la gare de Versailles-Chantiers et cet accompagnement a été réalisé sur différentes gares routières (Orgeval) ou encore sur des interfaces routes/autoroutes à Longvilliers. Sans être le financeur principal, le Département apparaît néanmoins comme le facilitateur indispensable de ces opérations, soit en amenant le complément d'argent soit en acceptant d'en prendre la maîtrise d'ouvrage. D'autres chantiers innovants voient le jour, comme la possibilité de faire rouler les bus sur les BAU des autoroutes. Ce chantier a été reconnu possible par le Ministre des Transports et fait l'objet d'études poussées par le SDRIF. La politique du transport à la demande ne rencontre pas encore un grand succès dans les territoires concernés mais fait l'objet d'une synergie avec le SDRIF dans les territoires ruraux. L'offre de bus doit être renforcée et le SDRIF évolue favorablement dans ce sens, avec une réflexion sur l'offre de bus en grande couronne.

Enfin, le volet relatif au transport de marchandises est modeste tant dans le SDY que dans ses réalisations. Les réflexions portent à la fois sur les transports primaires et sur les derniers kilomètres en centre-ville.

Le bilan est donc mitigé, dans un contexte en évolution. Le besoin de déplacement interne au sein du département ne peut pas être couvert par les seules infrastructures de transport collectives ferrées qui prennent du retard. Un réseau routier digne de ce nom est plus que jamais nécessaire afin d'accueillir transports collectifs, transports de marchandises et voitures individuelles tant que le retard des transports ferrés n'aura pas été rattrapé. Ceci conduit à regretter un certain nombre de situations et d'arbitrages qui ont pu avoir lieu.

Dans la délibération, les « considérants » sont importants car ils actent de décisions bonnes ou regrettables, comme le phasage de l'A 104. Ils approuvent ce bilan tout en demandant que l'accent soit mis sur certains points et en abandonnant quelques projets. Ils permettent également d'avancer sur Eole et sur des financements bouclés par les maîtres d'ouvrage du projet. Au vu de la dernière enquête générale des transports portant sur la période 2009-2011 qui confirme les tendances et au vu des grands changements apportés sur le Grand Paris Express et sur Eole, il serait nécessaire de demander aux services d'actualiser le SDY.

M. LE PRESIDENT – Cela me paraît indispensable.

FRANÇOIS DELIGNE – Les élus de l'opposition considèrent qu'il serait préférable de prendre acte de ce rapport de mi-étape plutôt que de délibérer pour ou contre, compte tenu du grand nombre de sujets traités. Je partage la dernière remarque de Jean-Marie Tétart sur la nécessité de réviser ce schéma, dépassé par la réalité de nouveaux projets. Les élus de l'opposition prendront acte mais s'abstiendront s'il s'agit d'une délibération.

Concernant les grandes liaisons de maillage routier, le point consacré à l'abandon par l'Etat de plusieurs projets me semble ambigu dans sa rédaction. Par exemple, la suppression du tracé de la A 126 Saint-Quentin-en-Yvelines / Massy était réclamée depuis longtemps par le territoire et par mon prédécesseur. Nous avons pu l'obtenir voici deux ans. Cette A 126 était une très mauvaise solution permettant de boucler la francilienne en la raccrochant à l'A 86, ce qui aurait créé un nœud routier aberrant. Nous avons voté dans la délibération du 19 février 2010 en préalable l'abandon de ce tracé. Si on peut regretter l'abandon de certains projets par l'Etat, on peut se féliciter d'autres. La solution proposée était mauvaise, mais le bouclage de la francilienne reste un projet nécessaire. Cet abandon est mentionné aux côtés de celui de l'A 12, qui pose bien d'autres problèmes. En effet, la situation dans laquelle des milliers de véhicules quittent l'autoroute pour se retrouver directement en ville de Trappes ne peut pas perdurer. Cette précision méritait d'être apportée.

Sur les liaisons de maillage routier, il convient de préciser que le remplacement de la liaison Est de la 938 par la liaison Ouest découle des très nombreux blocages rencontrés pour réaliser ce maillage par l'Est. Les communes de l'Ouest ont été plus coopératives et ont accepté de trouver une solution d'intérêt général pour résoudre cette problématique, dans la délibération du 19 février 2010. Ce maillage intègre différentes opérations, dont l'aménagement de l'avenue des Garennes raccordable à la N 12 et qu'empêchait le tracé de l'A 126. Il s'agit à présent d'une question de co-financement. Jean-Marie Tétart a indiqué qu'il était possible d'arriver à des partenariats efficaces y compris avec la Région. Il s'agit à présent d'obtenir la participation de l'Etat et des collectivités.

Des évolutions sont intervenues sur l'offre de transport collectif. La ligne 18 n'existait pas dans le rapport initial. Auparavant dénommée « ligne verte », son tracé n'était pas satisfaisant et évitait Saint-Quentin-en-Yvelines, pourtant deuxième pôle économique majeur de l'Ouest Ile-de-France. Les tracés de la ligne 18 et d'Eole méritent la révision du document. Le gouvernement a confirmé l'intégralité des lignes et leur financement, il convient de les inscrire dans des temps plus raisonnables. Le Transport en Commun en Site Propre (TCSP) Saint-Quentin / Massy est un sujet connexe et à plus court terme. Il est réalisé depuis les années 1990 sur la partie Saint-Quentin et en voie de finition sur l'Essonne. Je propose que le Département s'engage financièrement sur la partie restante entre la fin de Saint-Quentin et le début de l'Essonne.

Je partage la proposition de revoir les documents et d'affiner ensemble les positions communes à porter à d'autres niveaux.

JEAN-MARIE TETART – Je confirme la grande synergie entre le Département et la Région sur le financement des infrastructures cyclables, mais je souligne la difficulté rencontrée pour nous accorder sur le CPRD et l'affectation d'une partie des crédits. La phrase rédigée en page 5 sur l'abandon de l'Etat se voulait neutre et précise simplement qu'il nous oblige à examiner où le Département assumera les nouveaux transits et flux. Cet abandon a bien fait partie de la réflexion sur le maillage global. S'il existe bien deux sortes d'abandons, les souhaités et les subis, leurs conséquences sont les mêmes sur le reste du maillage. L'abandon de la déviation Est faisait

effectivement partie du marché. Le maillage a été adopté et il paraît inutile de conserver des emprises foncières impossibles à exploiter.

MICHEL VIGNIER – Les efforts réalisés sur les liaisons douces et notamment sur les bords de Seine sont indéniables. Il serait judicieux d’inscrire les franchissements de Seine prévus pour les vélos et les piétons dans des plans de déplacement global, dans la mesure où ils peuvent permettre des transformations du maillage routier. La suppression des trottoirs sur les ponts permettrait par exemple de créer de nouvelles voies pour les voitures ou les véhicules de transport en commun. Je citerai l’exemple de la nécessaire amélioration de la circulation entre Meulan et les Mureaux.

JEAN-FRANÇOIS TETART – La question de savoir si on obtient une vision globale en additionnant les points ponctuels ou si les éléments ponctuels sont la définition d’une déclinaison globale est à débattre. Le Département est prêt à aider les communes pour mener leur réflexion sur la prise en compte des franchissements de Seine et à les subventionner, mais ce n’est pas à lui de prendre les décisions.

MICHEL VIGNIER – J’ai rappelé aux deux Maires leurs responsabilités et la ressource que leur apporte le Département avec cette passerelle. Ce pont est départemental et je pose bien le problème du transport global au niveau départemental.

JEAN-MARIE TETART - Nous avons commencé à réfléchir à l’ajout d’une voie supplémentaire sur le pont et sur sa capacité technique à la supporter. Encore faut-il avoir une cohérence dans les villes en sortie de pont !

JOËL TISSIER – Ce SDY est là encore sur des horizons très lointains. Nos villes ont besoin d’un RER A qui fonctionne bien. Le département a donc absolument besoin du barreau Paris-Mantes sur la LNPN et de la Tangentielle Ouest permettant de relier les villes nouvelles. Il est regrettable que ces schémas, SDRIF comme SDY, ne s’appuient pas sur un principe de réalité par rapport au niveau de financement réel. Ces schémas s’apparentent plus à un catalogue.

LE PRESIDENT – Il s’agit par définition d’un état des lieux de ce qui a pu être réalisé.

JEAN-MARIE TETART – Ce catalogue hiérarchisé qui donne des stratégies. Pour qu’il soit crédible, il est nécessaire d’étayer ces axes en dénommant des opérations qui y sont incluses.

JOËL TISSIER – Je ne critique pas la priorisation appliquée mais le trop grand nombre de projets qui y figurent.

JEAN-LOUIS BARTH – Je me réjouis d’entendre qu’une priorité sera donnée au transport en bus en grande couronne et invite à bien le prendre en compte dans le SDY. Je m’interroge sur l’utilisation de matériaux écoresponsables pour les routes, car les enrobés tièdes qui permettent aujourd’hui des économies d’énergies pourraient amener par la suite des dépenses de maintenance plus importantes. Je préciserai par ailleurs que la déviation demandée à Sainte-Mesme sur la D 168 n’est pas une déviation de confort mais bien de sécurité. Le Directeur des routes et le Maire ont pu évoquer cette problématique.

ISMAÏLA WANE – Souvent, le problème vient de ce que la réflexion est menée à l’envers, en installant des logements d’abord et en réfléchissant ensuite à la problématique des transports. Le projet Gare-

Bécannes en cours sur le canton de Maurepas doublera la population de la ville. Les problèmes de transport existent déjà au niveau de la gare de La Verrière, avec l'entrée sur la N 17 et risquent d'être encore accrus par ce projet. Le Département aura à les gérer. Le premier projet dont j'ai parlé avec l'ancien Président du Conseil général est celui de la gare de La Verrière. J'ai entendu Jean-Marie Tétart indiquer que le Département des Yvelines devait être un facilitateur : sur ce territoire, malgré les demandes réitérées d'un certain nombre d'élus, le Département ne semble pas aussi impliqué sur la problématique du transport que dans d'autres territoires. Les Maires de La Verrière, de Coignières, de Maurepas et d'Elancourt ont signé la veille une pétition afin de demander de fortes avancées sur les déplacements autour de cette zone qui auront des conséquences sur les routes départementales.

M. LE PRESIDENT – Je me suis rendu sur place à l'invitation du Maire de la Verrière, qui m'a montré les difficultés liées aux carrefours de la Malmedonne et de la Villedieu. En termes de maillage et d'infrastructures, ce sont essentiellement l'Etat et la Région qui doivent pouvoir financer. Le Département est bien un facilitateur au sens financier du terme. Pour rendre prioritaire la liaison Eole La Défense-Mantes, on me demande quelle contribution financière pourra apporter le Département alors qu'il s'agit d'un équipement national. Quand bien même le Département pourrait apporter une quote-part, elle serait totalement insuffisante. A l'époque, la même demande m'avait été faite sur la création du canal Seine-Nord Europe et de l'opération Confluence. Aujourd'hui, le financement est inexistant tant au niveau de l'Etat que de la Région pour ces grandes infrastructures. J'ai indiqué au Maire de La Verrière que cette infrastructure doit être portée par la Région. Le Département ne pourra que l'accompagner.

Les grands projets d'infrastructures tels que l'A 104 n'ont pas été suivis des faits alors qu'elle devrait être en cours de réalisation. Il n'est question actuellement que d'un phasage, qui n'est pas satisfaisant. Les seuls engagements tenus par l'Etat et la Région sur ces grandes infrastructures portent sur des horizons tellement lointains qu'ils sont nuls et non avenus.

Il est heureux que le Département ait encore disposé de moyens financiers pour porter des opérations telles que le T6 ou le contournement Montesson / Sartrouville, qu'il est le seul à financer pour 100 millions d'euros. Il ne pourra pas faire face à la réalisation des grandes infrastructures qui sont pourtant si nécessaires. Le département des Yvelines est celui qui a le plus fort taux de déplacements assurés en véhicules individuels (54 % contre une moyenne de 30 %).

Dans la mesure où la notion de prise d'acte n'a pas lieu d'être, j'en déduis que les élus de l'opposition s'abstiendront.

FRANÇOIS DELIGNE – Nous préférerions prendre acte !

JEAN-MARIE TETART – J'ai a reçu deux mots : « Vive le maillage pour tous » et « Oui, mais le maillage pour tous en liaisons douces » d'André Sylvestre et François Deligné.

La Commission Equipement a émis sur le dossier un avis favorable à l'unanimité.

Le Conseil général adopte la délibération 2-3908 à l'unanimité des votants, avec une abstention de l'ensemble du groupe des élus de l'opposition.

Projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) et modalités de la consultation publique

YVES VANDEWALLE, *rapporteur* – Dans le cadre d'une directive européenne de 2002, le Conseil général doit élaborer un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement. La première échéance de ce PPBE concerne les routes départementales de plus de 6 millions de véhicules par an, ce qui représente dans les Yvelines un linéaire de 138 km. Les services de l'Etat ont établi un diagnostic sur l'ensemble du réseau routier et ont comptabilisé 1 220 bâtiments sensibles. Les communes les plus exposées sont Versailles, Vélizy-Villacoublay et Poissy. Le Département doit aujourd'hui faire des propositions et définir des modalités de consultation du public. Le PPBE des routes départementales privilégie des actions en faveur des transports en commun, des modes de déplacement doux, ainsi que des actions de prévention, de maîtrise des trafics et de réduction des vitesses. La Commission Equipement a émis un avis favorable à l'unanimité.

Le Conseil général adopte la délibération 2-3914 à l'unanimité.

Route départementale n°48. Aménagement pour piétons et cycles entre Andrézy et Conflans-Sainte-Honorine. Approbation définitive du projet après enquête publique et déclaration de projet

JOËL TISSIER, *rapporteur* – Ce franchissement de l'Oise est un dossier très attendu par les usagers de la gare RER de Conflans fin d'Oise et les cyclistes et je remercie à cet effet les Maires de Conflans-Sainte-Honorine et d'Andrézy et le Conseil général qui se sont accordés pour réaliser ce projet. Ce projet inscrit dans le plan Yvelines-Seine a bénéficié de deux approbations de cette assemblée le 8 juillet 2011 et le 3 février 2012. Les remarques formulées pendant l'enquête publique ont été intégrées au dossier. Le commissaire enquêteur a émis un avis favorable sans recommandations ni réserve le 4 avril 2013. Il serait bon de rappeler que cette passerelle fait partie d'un barreau essentiel d'accès à La Défense en termes de mobilité douce et que le temps de parcours en vélo et en voiture pour aller à Suresne est le même (1 heure 30). Ce projet est financé pour 2,5 millions d'euros, dont 1,4 est consacré à la passerelle. Cette délibération vise à autoriser le Président à rédiger les actes nécessaires et les conventions permettant d'engager ce projet. La Commission Equipement a émis un avis favorable à l'unanimité et la Commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

Le Conseil général adopte la délibération 2-3993 à l'unanimité.

Routes départementales n°91 et 195. Aménagement d'un giratoire à Magny-les-Hameaux. Acquisition, à titre onéreux, de deux parcelles

JEAN-PHILIPPE MALLE, *rapporteur* – Il s'agit d'acquérir pour 377 euros auprès de la Région deux parcelles au carrefour des routes départementales 91 et 195 à Magny les Hameaux afin de réaliser un giratoire. La Commission Equipement a émis un avis favorable à l'unanimité et la Commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

Le Conseil général adopte la délibération 2-3904 à l'unanimité.

Route départementale n°983. Commune de Gambais. Intégration d'une parcelle privée dans le domaine public départemental

YVES VANDEWALLE, *rapporteur* – En 1971, dans le cadre d'un permis de lotir, le Préfet avait permis la cession d'une parcelle de 152 m² pour intégrer le domaine public départemental. Les propriétaires souhaiteraient régulariser la situation. La Commission Equipement a émis un avis favorable à l'unanimité et la Commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

Le Conseil général adopte la délibération 2-3985 à l'unanimité.

Bâtiments départementaux. Collège « Darius Milhaud » à Sartrouville. Travaux de réhabilitation des éclairages et faux-plafonds, peinture des circulations, rénovation des courant faibles, reprise des éclairages extérieurs, remplacement des chaudières et des verrières et autres travaux de mise en sécurité

JEAN-FRANÇOIS RAYNAL, *rapporteur* – L'ensemble des travaux représente un budget évalué à 1,22 million d'euros. Ils commenceront en 2014 pour une livraison prévue en septembre 2014. La Commission Equipement a émis un avis favorable à l'unanimité et la Commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

Le Conseil général adopte la délibération 2-3995 à l'unanimité.

Bâtiments départementaux. Collège « Lamartine » à Houilles. Travaux de remplacement des menuiseries extérieures et occultations, réfection de la chaufferie et du réseau de distribution de chauffage en sous-sol, accessibilité PMR y compris la création d'un ascenseur et réfection des courants forts et faibles

JEAN-FRANÇOIS RAYNAL, *rapporteur* – L'ensemble de ces travaux représente un budget de 2,87 millions d'euros et ils s'étaleront sur deux étés consécutifs, avec une livraison de la première tranche en septembre 2014 et la seconde à la fin de l'été 2015. La Commission Equipement a émis un avis favorable à l'unanimité et la Commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

Le Conseil général adopte la délibération 2-4010 à l'unanimité.

Bâtiments départementaux. Domaine départemental « La Bruyère » à Versailles. Travaux de réfection des réseaux intérieurs

PHILIPPE TAUTOU, *rapporteur* – Il s'agit de travaux de remise en état des réseaux d'assainissement d'eau et de gaz sur ce domaine pour un montant de 320 000 euros. La Commission Equipement a émis un avis favorable à l'unanimité et la Commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

Le Conseil général adopte la délibération 2-4019 à l'unanimité.

Bâtiments départementaux. Hôtel du Département à Versailles. Remplacement de fenêtres et réfection du parquet au salon des Aigles et réfection des plafonds de la salle du Conseil et de la salle à manger de la Préfecture

YVES VANDEWALLE, *rapporteur* – A ces travaux s’ajoute le remplacement des fenêtres afin d’installer des doubles vitrages. La Commission Equipement a émis un avis favorable à l’unanimité et la Commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

Le Conseil général adopte la délibération 2-4021 à l’unanimité.

Création de servitudes de compteur et branchements pour les locaux à usage d’archives de la sous-préfecture de Mantes-La-Jolie

JEAN-FRANÇOIS RAYNAL, *rapporteur* – Ces servitudes de compteur et branchements, qui représentent un montant de 500 euros, n’avaient pas été prévues dans la répartition du coût d’œuvre.

La Commission Equipement a émis un avis favorable à l’unanimité et la Commission des Finances un avis conforme.

Le Conseil général adopte la délibération 2-4013 à l’unanimité.

Cession des parcelles départementales AN 438 et 488 situées à Chanteloup-Les-Vignes au profit de la CN-CIC SAREST

PHILIPPE TAUTOU, *rapporteur* – Le Département est propriétaire de deux parcelles non contigües non utilisées. Il est proposé de les vendre à la CM-CIC pour que la ville réalise une belle opération d’éco-quartier. La Commission Equipement a émis un avis favorable à l’unanimité et la Commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

Le Conseil général adopte la délibération 2-4014 à l’unanimité.

Travaux de reconstruction de l’espace territorial de Versailles Grand Ouest. Autorisation pour Monsieur le Président du Conseil Général de signer un protocole d’accord transactionnel avec les sociétés SMABTP, SAHUC KATCHOURA et la MAF en vue d’indemniser le Département à la suite de désordres résultant d’infiltrations.

JEAN-FRANÇOIS RAYNAL, *rapporteur* – A l’occasion des travaux réalisés lors de la reconstruction de l’espace territorial de Versailles Grand Ouest, plusieurs litiges ont été instruits avec quelques sociétés afin d’indemniser le Département à la suite de désordres. Le préjudice subi par le Département s’élève à 106 917,45 euros. A l’issue de ce protocole, le Département assumera 10 % de la répartition du préjudice. La Commission Equipement a émis un avis favorable à l’unanimité et la Commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

Le Conseil général adopte la délibération 2-4016 à l’unanimité.

***Modification du programme 2013 de renforcement des routes départementales.
Délégation de maîtrise d'ouvrage du renforcement de la RD 906 à la commune de Chevreuse.
Délégation de maîtrise d'ouvrage du renforcement de la RD 13 à la commune de Maurepas***

YVES VANDEWALLE, *rapporteur* – Il s'agit de modifier le programme 2013 en poursuivant un programme exceptionnel de renforcement localisé des chaussées suite aux dégradations hivernales pour un montant de 925 000 euros. Il s'agit également de modifier le programme sur les ouvrages d'art en donnant la priorité au Pont de Croissy-sur-Seine et en différant légèrement le Pont de Triel-sur-Seine. Deux délégations de maîtrise d'ouvrage sont données respectivement à la commune de Chevreuse sur la RD 906 et l'autre à la commune de Maurepas sur la RD 13. Le Département apportera un complément de financement à la hauteur des prévisions. La Commission Equipement a émis un avis favorable à l'unanimité et la Commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

Le Conseil général adopte la délibération 2-4017 à l'unanimité.

Remboursement des dépenses d'éclairage public effectuées par les communes en 2012 sur les RD hors agglomération, application de la nouvelle politique d'éclairage public et programme de modernisation 2013

JEAN-MARIE TETART, *rapporteur* – Ce remboursement représente 187 771 euros en consommation d'énergie électrique et 104 000 euros en entretien courant. En 2012, le Conseil général avait décidé de commencer à éteindre l'éclairage sur des sections de routes départementales hors agglomération. Cette mesure avait été décidée pour un an et des dispositifs rétro-réfléchissants avaient été installés. Nous ne disposons pas d'un recul suffisant sur l'accidentologie, aussi est-il proposé de reconduire l'extinction de l'éclairage de ces sections jusqu'à fin 2014. Ensuite, il est proposé d'ouvrir neuf nouvelles sections sur Montigny-le-Bretonneux, Andrésy, Verneuil, Gargenville, Rambouillet, Saint-Germain, Saint-Hilarion et Septeuil, qui représentent environ 4,7 km. Enfin, quatre communes (Aubergenville, le Mesnil-le-Roi, Saint-Germain et Ecqueville) souhaitent conserver une de leur section allumée. Il est proposé de remettre en état leur réseau avant de leur transférer (30 000 euros).

Le Conseil général dispose d'un programme de modernisation d'installation des éclairages publics, postérieur à l'installation des somptueux éclairages de Louveciennes. S'agissant d'un secteur sauvegardé, les coûts d'installation sont élevés. Une étude examinera la possibilité d'éteindre un lampadaire sur deux et de revendre les lampadaires. La Commission Equipement a émis un avis favorable à l'unanimité et la Commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

Le Conseil général adopte la délibération 2-4022 à l'unanimité.

Travaux de réhabilitation du Château de Grandchamp au Pecq. Autorisation pour Monsieur le Président du Conseil Général de signer un protocole d'accord transactionnel avec l'association syndicale autorisée des propriétaires du domaine de Grandchamp en vue d'indemniser cette dernière à la suite des désordres causés à l'allée des Potagers

JEAN-FRANÇOIS RAYNAL, *rapporteur* – Ce dossier, qui a pris trois ans, coûtera 89 394,44 euros. Otés de la franchise d'assurance de 10 000 euros, le Conseil général recevra 79 394,44 euros.

La Commission Equipement a émis un avis favorable à l'unanimité et la Commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

Le Conseil général adopte la délibération 2-4024 à l'unanimité.

Autorisation pour Monsieur le Président du Conseil Général de signer un protocole transactionnel avec les sociétés Gougeon, Thélem Assurances et Groupama en vue d'indemniser le Département à la suite de désordres résultant de l'affaissement d'une partie de l'enrobé de la cours du collège « Catherine-de-Vivonne » à Rambouillet

PHILIPPE TAUTOU, *rapporteur* – Suite aux travaux réalisés en 2005, le Conseil général a dû intervenir suite à un affaissement et a dépensé 6 910 euros. Il se retourne vers l'assureur de la société à hauteur de 80 % pour être remboursé et vers Groupama à hauteur de 20 % pour retrouver l'intégralité de ses fonds. La Commission Equipement a émis un avis favorable à l'unanimité et la Commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

Le Conseil général adopte la délibération 2-4025 à l'unanimité.

Signature de trois conventions avec la commune de la Celle-Saint-Cloud dans le cadre de l'opération de travaux de reconstruction partielle du collège « Victor Hugo »

JEAN-FRANÇOIS RAYNAL, *rapporteur* – Cette opération représentera plus de 10 millions d'euros d'investissement. Avant de réaliser les travaux, trois conventions ont été arrêtées avec les services de la commune pour permettre un phasage des travaux, la démolition de bâtiments communaux et la réalisation et revalorisation d'un parvis. Les travaux seront assurés par le Département avec remboursement intégral de l'aménagement du parvis par la commune. La troisième convention concerne le nécessaire dévoiement des réseaux dont une partie se situe sur le collège. Les travaux commenceront à partir de 2014. La Commission Equipement a émis un avis favorable à l'unanimité et la Commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

Le Conseil général adopte la délibération 2-4026 à l'unanimité.

Nouvelle fixation du prix de cession du pavillon situé 6, rue des Batards à Bennecourt

JOËL TISSIER, *rapporteur* – Il s'agit de la vente d'un pavillon à Bennecourt, décidée le 28 septembre 2012. Le pavillon avait été acquis en 2002 pour la réalisation de travaux routiers. Une première estimation des Domaines avait été faite pour 187 500 euros soit un prix de cession de 168 450 euros. Un particulier avait fait une proposition pour 125 000 euros. Une deuxième estimation a été réalisée à 150 000 euros, ce qui permet d'arriver à une proposition satisfaisante de 131 000 euros. Il est demandé au Conseil général d'autoriser le Président à réaliser la transaction. La Commission Equipement a émis un avis favorable à l'unanimité et la Commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

Le Conseil général adopte la délibération 2-4027 à l'unanimité.

Aide aux communes pour la restauration du patrimoine documentaire et mobilier non protégé ou inscrit à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques

MARYSE DI BERNARDO, *rapporteur* – Cette délibération concerne le soutien apporté à 12 communes pour la sauvegarde de leur patrimoine. Les opérations, variées, sont subventionnées à 70 % par le Département et représentent 82 092 euros. La Commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport a émis un avis favorable à l'unanimité et la Commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

Le Conseil général adopte la délibération 3-3983 à l'unanimité.

Subventions au titre des écoles de musique et de danse (aide au fonctionnement et à l'investissement)

PHILIPPE PIVERT, *rapporteur* – Le Département soutient les écoles de musique et de danse des Yvelines sur quatre volets : l'aide au fonctionnement, l'aide à la réalisation des projets, l'aide à l'acquisition d'instruments et l'aide à l'aménagement des locaux de danses. Ces dispositions de subvention sont reconduites annuellement. Il est proposé de statuer sur 24 dossiers correspondant aux écoles éligibles, pour un montant de 327 973 euros. Des conventions d'objectifs seront passées avec chacune des structures. Il sera procédé au versement d'un acompte de 90 % à compter de la notification de la convention. Le solde sera versé au vu d'un bilan et de justificatifs financiers. Par ailleurs, il est proposé d'octroyer une subvention de 2 534 euros au Conservatoire de Saint-Arnoult-en-Yvelines de la communauté des communes de Plaines et Forêts des Yvelines. La ville des Mureaux sollicite un soutien financier pour la mise en conformité de locaux de danse, le montant des crédits engagés s'élevant à 6 600 euros. La Commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport a émis un avis favorable à l'unanimité et la Commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

Le Conseil général adopte la délibération 3-3989 à l'unanimité.

Subvention exceptionnelle de fonctionnement à la ville d'Andrésey pour l'organisation de la 16^{ème} édition de la manifestation « Sculptures en l'Ile »

JOEL DESJARDINS, *rapporteur* – Cette manifestation existe depuis 1997. Compte tenu de son importance, il est proposé d'octroyer 40 000 euros. La Commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport a émis un avis favorable à l'unanimité et la Commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

Le Conseil général adopte la délibération 3-3992 à l'unanimité.

Subventions au titre des acteurs ou réseaux départementaux

FRANÇOIS DELIGNE, *rapporteur* – Il s'agit d'apporter un soutien spécifique à des projets relatifs à la musique, la danse, aux arts plastiques et au théâtre pour un montant total de 150 700 euros. Les réseaux ou acteurs concernés sont l'association A Cœur Joie – Paris Ouest Yvelines, pour 4 600 euros, l'Orchestre Départemental d'Harmonie des Yvelines pour 18 000 euros, la Fédération Musicale des Yvelines pour 3 100 euros, le Centre de Ressources Yvelinois pour 53 500 euros, l'Union des Conservatoires et Ecoles de Musique des Yvelines pour 53 500 euros, l'Association

Musique et Education 78 pour 2 000 euros, l'Association pour la Promotion de la Musique à Saint-Quentin-en-Yvelines et ses environs pour 10 000 euros, le Concours international de piano d'Ile-de-France pur 2 000 euros et enfin la Biennale mondiale de la reliure, pour 4 000 euros. La Commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport a émis un avis favorable à l'unanimité et la Commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

Le Conseil général adopte la délibération 3-4002 à l'unanimité.

Renouvellement de la convention-cadre de coopération décentralisée avec la Fédération des municipalités du Kesrouan-Ftouh au Liban

JOËL DESJARDINS, *suppléant* ALEXANDRE JOLY, *rapporteur* – Cette fédération regroupe 52 communes et 200 000 habitants. Il est prévu de reconduire la convention cadre votée pour la première fois en 2009. La Commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport a émis un avis favorable à l'unanimité et la Commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

M. LE PRESIDENT – Leurs représentants ont été les invités d'honneur aux Assises de la Coopération décentralisée en 2012.

Le Conseil général adopte la délibération 3-4020 à l'unanimité.

Aide aux structures de l'insertion par l'activité économique. Subventions d'investissement pour l'association intermédiaires Decibels et pour l'entreprise d'insertion ADERE recyclage

PHILIPPE BRILLAULT, *rapporteur* – Il s'agit de soutenir la structure Decibels qui contribue à l'aide de personnes en grandes difficultés et en recherche de travail pour des mises à disposition de temps de travail. Cette structure doit déménager et réaliser des travaux pour 52 000 euros TTC. Elle doit également développer son informatique afin de favoriser la gestion des ordres de mission pour 14 000 euros TTC et enfin acquérir des véhicules pour déplacer des matériaux pour 30 000 euros TTC. Le budget global représente donc 103 000 euros et il est proposé au Conseil général de participer à concurrence de 30 000 euros HT.

La deuxième structure concernée est l'entreprise d'insertion ADERE recyclage qui intervient dans le champ des véhicules accidentés. Le montant d'investissement est évalué à 100 000 euros, auquel il est proposé au Conseil général de participer à concurrence de 25 000 euros HT. La Commission Emploi, Affaires sanitaires et sociales a émis un avis favorable à l'unanimité et la Commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

JACQUES SAINT-AMAUX – L'entreprise ADERE recyclage est associée à la MACIF et emploie une quinzaine de salariés, le plus souvent des chômeurs issus de l'automobile. Après le passage d'un expert, toutes les huiles du véhicule sont récupérées et envoyées pour recyclage. Le véhicule passe ensuite sur une chaîne de démontage et toutes les pièces sont récupérées, nettoyées et marquées puis vendues dans le magasin. Les invendus repartent à l'export. La caisse est ensuite broyée, passe dans les fours et est utilisée en fer à béton. Il s'agit donc d'un recyclage complet. Cette entreprise est économiquement équilibrée : il faut démonter 16 voitures par jour pour assurer l'équilibre financier.

JOËL LOISON – L'équilibre économique est assuré sauf pour la collecte des épaves en amont.

Le Conseil général adopte la délibération 4-3994 à l'unanimité.

Demande de subvention au Fonds Social Européen (FSE) dans le cadre de l'expérimentation du projet Préparation à l'emploi de bénéficiaires du RSA par une période de formation préalable à l'embauche afin de réactiver les savoirs de base et d'acquérir les compétences essentielles à une intégration réussie dans l'entreprise

PIERRE FOND, *suppléant* GHISLAIN FOURNIER, *rapporteur* – Il s'agit d'une nouvelle expérimentation dans le cadre PDI destinée aux bénéficiaires du RSA qui ne sont pas encore tout à fait employables et nécessitent un rafraîchissement des connaissances. Le coût de l'opération est évalué à 120 000 euros et la délibération consiste à obtenir une autorisation pour demander une subvention au FSE à hauteur de 60 000 euros. Si cela fonctionne, ce système pourra être étendu par la suite. La Commission Emploi, Affaires sanitaires et sociales a émis un avis favorable à l'unanimité et la Commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

M. LE PRESIDENT – Quel est le délai de réponse du FSE ?

PIERRE FOND – Un certain temps probablement ; le fonctionnement semble bien rôdé.

Le Conseil général adopte la délibération 4-3979 à l'unanimité.

Convention constitutive du Conseil départemental de l'accès au droit des Yvelines

DANIEL LEVEL, *rapporteur* – le Conseil départemental de l'accès au droit est un groupement d'intérêt public ayant pour vocation de satisfaire les besoins du public en matière d'information juridique et d'assistance au cours de procédures non juridictionnelles. Cet organisme attribue des subventions à des collectivités pour la mise en place locale de site d'accès au droit. Il est proposé d'adopter les termes de la convention prorogeant l'existence du CDADY et le mettant en conformité avec la loi du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit et avec le décret du 26 janvier 2012 relatif aux groupements d'intérêt public. Il s'agit également de fixer le montant de la participation financière du Département des Yvelines à la mise en œuvre des actions du CDADY en 2013 à hauteur de 15 000 euros. Commission Emploi, Affaires sanitaires et sociales a émis un avis favorable à l'unanimité et la Commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

Le Conseil général adopte la délibération 4-3990 à l'unanimité.

Subvention d'investissement à la Fondation Léopold Bellan pour les travaux de mise aux normes de sécurité incendie dans l'EHPAD situé à Magnanville

DANIEL LEVEL, *rapporteur* – A l'issue de sa visite le 1^{er} avril 2011, la Commission communale de sécurité avait émis un avis défavorable à la poursuite de l'exploitation de cet EHPAD. Il était donc nécessaire de réagir rapidement dans les pavillons concernés. Les importants travaux de mise en sécurité sont autofinancés par l'établissement à hauteur de 620 000 euros. Un emprunt sera contracté à hauteur de 1,868 million d'euros et le Département abondera à hauteur de 620 000 euros (la moitié au début des travaux et l'autre moitié lorsqu'ils seront réalisés). La Commission Emploi, Affaires sanitaires et sociales a émis un avis favorable à l'unanimité et la Commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme

M. LE PRESIDENT – Cet EHPAD de 324 lits risquait en effet de fermer.

Le Conseil général adopte la délibération 4-3991 à l'unanimité.

Avenant n°2 au contrat d'objectifs et de moyens avec l'association OPPELIA

MARIE-HELENE AUBERT, *rapporteur* – Le Conseil général a acté en novembre 2012 l'absorption par l'association OPPELIA du Comité départemental d'éducation pour la santé et l'association prévention toxicomanie (IPT) avec lesquels le Conseil général avait des contrats d'objectifs et de moyens. Un avenant avait autorisé la poursuite de ces contrats avec OPPELIA. Il s'agit aujourd'hui de se prononcer sur un deuxième avenant pour 2013 et 2014 à ces contrats concernant les actions de prévention par la santé. Le contrat signé avec IPT en 2011 portait sur la mise en place d'actions de prévention auprès de différents publics, pour lesquelles le Département engageait une subvention annuelle de 104 200 euros. Suite à la fusion avec OPPELIA, IPT a conservé sa mission d'éducation et de promotion de la santé et le Conseil général a souhaité continuer avec OPPELIA ce qui a été engagé avec IPT : mise à disposition d'outils destinés aux familles, formation et accompagnement des professionnels, éducation à la santé pour les jeunes. Une subvention de 90 000 euros par an pour 2013 et 2014 est proposée dans le cadre de cet avenant, qu'il vous est demandé d'approuver. La Commission Emploi, Affaires sanitaires et sociales a émis un avis favorable à l'unanimité et la Commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

Le Conseil général adopte la délibération 4-3998 à l'unanimité.

Prorogation des conventions tripartites des centres d'accueil de jour pour personnes âgées atteintes de la maladie d'Alzheimer : « le Galion » situé à Plaisir et « Etape 3A » situé à Saint-Germain-en-Laye

JEANINE MARY, *rapporteur* – Il s'agit de deux entités, le Galion à Plaisir et Etape 3A à Saint-Germain-en-Laye. La prorogation intervient jusqu'au 14 juin 2014 pour une dotation de 43 970 euros pour le premier et jusqu'au 4 septembre 2014 pour une dotation de 34 269 euros pour le second. La formule souple et adaptée proposée par ces deux lieux d'accueil rencontre un certain succès et permet d'accueillir les malades une journée par semaine ou par demi-journée. La Commission Emploi, Affaires sanitaires et sociales a émis un avis favorable à l'unanimité et la Commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

Le Conseil général adopte la délibération 4-400 à l'unanimité.

Prorogation des conventions avec les communes, les associations et les centres hospitaliers relatives aux activités de protection maternelle et infantile et de planification familiale

JEANINE MARY, *rapporteur* – Il s'agit de reconduire 9 avenants à l'identique, y compris pour les dotations, pour un certain nombre de communes avec lesquelles le Département a signé une convention pour assurer les activités de protection maternelle et infantile et de planification familiale. La Commission Emploi, Affaires sanitaires et sociales a émis un avis favorable à l'unanimité et la Commission des Finances et des Affaires générales un avis favorable des votants avec une abstention de vote.

MICHEL VIGNIER – Ces conventions sont prorogées pour la deuxième fois. Quelle est l'évolution prévue pour les PMI et les Centres de Planification Familiale ? Nous sommes très attachés à la persistance de ces dispositifs qui touchent toutes les populations. Sur le fond, la nécessité des PMI et des Planning familiaux n'est pas remise en question. Par contre, il est nécessaire d'adapter leurs ouvertures à l'intérêt des populations et non à celui des médecins qui imposent leurs horaires. Par ailleurs, la fermeture de la PMI de Mantes-la-Jolie et d'autres communes nous inquiète et nous souhaiterions disposer d'un plan clair et défini sur les regroupements envisagés. Une réelle concertation avec les élus de terrain est nécessaire.

M. LE PRESIDENT – Une réflexion est actuellement en cours sur une meilleure répartition sur le territoire et sur un meilleur service à la population. Nous vous ferons connaître nos propositions à la fin de l'été. Aujourd'hui, les implantations sont trop éparées et éclatées à travers le territoire. Une phase de concertation sera menée une fois les conclusions remontées.

FRANÇOIS DELIGNE – Lorsqu'une structure fonctionne mal, il ne faut pas aboutir à la conclusion qu'elle n'est pas nécessaire mais au contraire se baser sur l'estimation des besoins des populations pour définir les moyens pertinents à mettre en place.

Le Conseil général adopte la délibération 4-4004 à l'unanimité.

Contrat social de territoire de Chanteloup-les-Vignes 2013-2015

JEANINE MARY, *rapporteur* – Chanteloup-les-Vignes fait partie du dispositif depuis 2007. A l'occasion du diagnostic de territoire, les dispositifs subventionnés par le Conseil général ont été évalués afin d'apprécier l'efficacité et l'opportunité de leur poursuite. Cette démarche a abouti au CST présenté aujourd'hui qui repose sur deux principales thématiques : l'habitant acteur dans une ville en transformation urbaine et sociale et une nouvelle stratégie d'intervention par des approches et actions adaptées aux enjeux actuels et à venir. Le coût total des actions s'élève à 4,386 180 euros. La participation du Conseil général est à hauteur de 24 %, c'est-à-dire 1,92 million d'euros, la commune prenant à sa charge 23 %. L'agglomération, qui possède une compétence d'insertion, participe à hauteur de 20 %. La Commission Emploi, Affaires sanitaires et sociales a émis un avis favorable à l'unanimité et la Commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

M. LE PRESIDENT – Il convient de souligner l'engagement fort des communes.

Le Conseil général adopte la délibération 4-4009 à l'unanimité

Contrat social de territoire de Vernouillet 2013-2015 et avenant au Contrat d'objectifs et de moyens de Conflans-Sainte-Honorine

DANIEL LEVEL, *rapporteur* – Depuis 2007, 18 contrats de territoire ont été adoptés, touchant la population de 26 communes du département et 345 000 habitants. Le contrat social de territoire de Vernouillet qui vous est proposé aujourd'hui s'oriente selon trois principaux axes : renforcer la coordination et la communication autour des actions de prévention précoce, lever les freins à l'insertion des publics éloignés de l'emploi et prévenir les problèmes de santé par la promotion des bonnes conduites alimentaires et de l'activité physique à tout âge. Le coût global de ces opérations sur trois ans s'élève à 356 765 euros. Le montant de la participation du Département au titre des

contrats sur les trois années est de 110 350 euros. La commune participera à hauteur de 209 965 euros.

Le second objet de cette délibération est un avenant au contrat d'objectifs et de moyens signé en 2011 entre Conflans-Sainte-Honorine et le Conseil général pour une durée de trois ans. Les plans d'actions de ce contrat s'articulent autour des champs de la protection de l'enfance, de l'insertion socioprofessionnelle et de la prévention des inégalités hommes/femmes. Un diagnostic plus poussé a mis en évidence la problématique des femmes victimes de violences et de leurs enfants. Conflans-Sainte-Honorine, Achères et Poissy s'engagent pour un projet d'hébergement temporaire à court et moyen termes au sein duquel ces femmes et leurs enfants pourront être accompagnés dans un projet de nouvelle vie. La fragilité de cette population nécessite un accompagnement renforcé et spécifique avant l'accès au dispositif de droit commun. Il est donc proposé, pour accompagner l'avenant de ce contrat, de verser une subvention de 25 000 euros au titre de l'année 2013.

La Commission Emploi, Affaires sanitaires et sociales a émis un avis favorable à l'unanimité et la Commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

FANNY ERVERA – Je remercie l'Assemblée de bien vouloir voter cet avenant. Il m'avait été indiqué initialement qu'il ne s'agissait pas d'une compétence obligatoire du Conseil général et je salue cette évolution des priorités.

Le Conseil général adopte la délibération 4-4001 à l'unanimité.

Fonds de Solidarité Logement : approbation du compte administratif 2012, orientations et budget 2013

M. LE PRESIDENT – C'est non seulement l'aide financière du Département, mais également son accompagnement porté par le réseau associatif qui est essentiel.

PIERRE FOND, *suppléant* GHISLAIN FOURNIER, *rapporteur* – Le compte administratif détaille les aides accordées au titre du FSL avec l'aide au logement et l'aide sociale vers et dans le logement. Le Conseil général avait constaté un certain nombre de problèmes liés au fonctionnement du FSL, notamment d'organisation des aides les unes par rapport aux autres. La dépense réalisée en 2012 est en baisse par rapport au prévisionnel 2012 et au réalisé 2011. Le même constat peut être fait pour les recettes, sachant que 84 % d'entre elles proviennent des subventions du Conseil général.

Le budget prévisionnel 2012 s'élevait à 5,462 millions d'euros (- 6,7 % par rapport au prévisionnel 2011). Le budget réalisé en 2012 s'élève à 5,391 millions d'euros en recette, en diminution de 6,31 % par rapport à 2011, et à 5,296 millions d'euros en dépenses en diminution de 7,6 % par rapport à 2011. Les recettes du FSL sont en constante diminution depuis plusieurs années malgré une hausse de la participation du Conseil général. La hausse des recettes internes et externes ne permet pas de compenser la forte diminution du fond de roulement 2011 et 2012. Le remboursement des prêts et des cautions est en légère augmentation mais reste à un taux faible (16,8 %). Le FSL a bénéficié d'un produit financier exceptionnel de 8 368 euros en 2012.

Des modifications du contexte législatif et réglementaire ont eu lieu, notamment sur l'aide aux économies d'énergies. L'Etat a en effet mis en place un système de tarifs sociaux d'électricité et de

gaz. Ce qui faisait auparavant l'objet d'une dépense spécifique FSL est aujourd'hui financé dans ce cadre légal.

Le Conseil général a souhaité qu'un audit soit réalisé sur FSL afin de proposer une réorganisation permettant de proposer des orientations en 2013 allant dans le sens de l'augmentation des budgets et des aides.

Le budget 2013 du FSL est proposé à hauteur de 5,504 millions d'euros soit + 0,8 % par rapport au budget primitif 2012 et prévoit une augmentation des dépenses de 3,93 % par rapport au réalisé 2012, ce qui prend en compte les résultats 2012 et les évolutions du nouveau règlement intérieur FSL adopté le 15 février 2013 par le Conseil général. Pour son élaboration, le principe d'adéquation prévisionnelle a été respecté en tenant compte du risque de variation de l'endettement des ménages et des nouvelles dispositions du règlement intérieur en matière d'aide à l'accès au logement, de renforcement de l'accompagnement social logement et des complémentarités des dispositifs d'Etat d'accompagnement des publics considérés comme prioritaires. On note une augmentation des autofinancements de 1,02 %.

Le règlement intérieur prévoit une refonte de l'accompagnement social dédié au logement sur la période 2013-2014 avec une réorganisation des aides, qui aujourd'hui portent sur l'accès et le maintien au logement. La mesure de gestion locative est supprimée en tant que telle et requalifiée en ASLL avec une redéfinition des montants globaux 1 150 euros pour l'accès au logement et 1 350 euros pour le maintien au logement. Une nouvelle aide à l'emménagement est proposée et portée par l'association SOS Accueil et sera mise en œuvre à partir de 2013. Le montant de la subvention proposée pour cette dernière aide est de 18 000 euros par an.

La Commission Emploi, Affaires sanitaires et sociales a émis un avis favorable à l'unanimité et la Commission des Finances et des Affaires générales un avis favorable à l'unanimité des votants avec une abstention de vote.

Le Conseil général adopte la délibération 4-4015 à l'unanimité.

Institut de Formation Sociale des Yvelines – Ecole Départementale de Puériculture (IFSY-EDP). Fixation des types et montants des prestations de formation ou d'interventions proposées.

JEANINE MARY, *rapporteur* – Cet Institut assure la formation initiale des futures assistantes des services sociaux et forme les infirmiers et sages-femmes dans la spécialité de puériculture. Il propose également les diplômes d'Etat d'assistantes familiales et les certificats d'aptitude aux fonctions de responsable d'unité d'intervention sociale. Il est aujourd'hui en mesure de développer de nouvelles prestations de formation pour répondre aux attentes du public et du privé, et notamment du Département. Dans cet objectif, il vous est proposé de créer un groupe de réflexion, d'études et de recherche destiné à réfléchir à des actions de formation à proposer et de fixer les montants tels que présentés dans la délibération. La Commission Emploi, Affaires sanitaires et sociales a émis un avis favorable à l'unanimité et la Commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

Le Conseil général adopte la délibération 4-4029 à l'unanimité.

Subventions de fonctionnement au titre de l'action sociale et de l'insertion des jeunes

MARIE-HELENE AUBERT, *rapporteur* – Il s'agit d'attribuer des subventions à trois associations oeuvrant dans le domaine de l'action sociale : l'Association des Femmes Africaines du Val d'Oise (55 000 euros de subvention), INSERPRO (50 000 euros de subvention) et enfin Recherche Emploi Houilles-Carières (25 000 euros). La Commission Emploi, Affaires sanitaires et sociales a émis un avis favorable à l'unanimité et la Commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme

ISMAÏLA WANE – Je vous remercie de la subvention versée à INSERPRO, dossier que je vous ai présenté à plusieurs reprises. Je suis heureux de constater que le maintien du niveau de subvention qui lui est versé.

Le Conseil général adopte la délibération 4-4032 à l'unanimité

Protocole d'accord préalable à l'élaboration du contrat de développement territorial de la Confluence Seine Oise

M. LE PRESIDENT – La Confluence Seine-Oise est un territoire de projets appelés à être mis en œuvre dans le cadre du Grand Paris. Ce protocole d'accord est une étape essentielle de mise en œuvre de ce territoire de projet. Je rappellerai le rôle éminent joué par l'EPAMSA pour dynamiser ce territoire, qui doit être le grand territoire d'avenir de notre département. Il accueillera de grands projets d'infrastructure et la convergence de nombreux axes (TGV, liaison vers Roissy, ligne express Paris Normandie) et doit pouvoir se développer en termes de logements, d'activités économiques et de réalisation de grandes infrastructures à l'échelle de la métropole.

JOËL LOISON, *rapporteur* – En signant ce protocole d'accord préalable, le Département affichera son adhésion à l'ambition de développement de ce territoire à travers l'OIN de Seine Aval. Les études d'opportunités du contrat de développement territorial assumées par l'Etat ont été pilotées par l'EPAMSA et se sont déroulées en 2011. Elles ont porté sur le développement économique, les mobilités et le développement urbain. Le Comité de Pilotage du contrat de développement territorial a marqué leur aboutissement en décembre 2011. Les résultats constituent le socle du protocole d'accord préalable au contrat de développement territorial.

Ce contrat de développement territorial (CDT) couvre l'association des collectivités de la Confluence Seine Oise, c'est-à-dire l'agglomération des deux Rives de Seine, les communes de Conflans-Sainte-Honorine, Achères, Poissy, la communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise et la ville de Saint-Germain-en-Laye. Ceci représente un territoire de 410 000 habitants et de 170 000 emplois.

En termes de développement économique, le protocole met en avant des caractéristiques structurantes telles que la logistique innovante, la localisation du territoire aux portes des agglomérations à approvisionner et son potentiel portuaire.

En termes de développement urbain, l'objectif est l'installation de polarités structurantes et une production de logements autant par densification et mutation de friches que par l'urbanisation maîtrisée de nouveaux espaces. Cette ambition territoriale est déterminante tant pour le Grand Paris

que pour le département des Yvelines, car elle représente une opportunité de développer ses infrastructures indispensables au développement équilibré de son territoire.

Il est demandé que dorénavant, le Conseil général soit officiellement et finement associé à l'élaboration et aux négociations relatives au contrat de développement territorial Confluence. L'ingénierie de l'EPAMSA, outil partenarial entre l'Etat et les collectivités, doit être pleinement mobilisée pour l'élaboration et le suivi de la mise en œuvre du contrat de développement. A ce stade du protocole, les réserves demeurent quant aux capacités réelles et aux moyens opérationnels financiers effectivement mobilisés par l'ensemble des partenaires.

Ce développement est ambitieux et ne sera réalisable que si les moyens correspondant sont apportés pour renforcer l'accessibilité à ce territoire et les déplacements internes. Il est donc impératif que l'Etat concrétise ses engagements en actant la réalisation de l'A 104 dans son intégralité, en identifiant ses financements des projets de transport dans le CDT, en apportant des compensations pour remédier au double handicap d'un territoire stratégique du Grand Paris mais non desservi par le Grand Paris Express et subissant les effets des augmentations de fiscalité mise en place pour financer ce métro (+ 7,5 millions d'euros dès 2011) et en arbitrant les propositions du groupe de travail mis en place en 2011 pour résoudre les problèmes territoriaux posés par la création de la fiscalité Grand Paris.

Nous vous proposons de réaffirmer nos attentes prioritaires suivantes pour la rédaction du futur CDT :

- Que la branche du RER A desservant Poissy ne soit en aucun cas remise en question,
- Concernant EOLE, que les travaux entre Mantes-la-Jolie et La Défense soient engagés et qu'une véritable gouvernance de ce projet soit mise en place en associant les collectivités,
- Que les interconnexions entre les projets ferrés soient correctement mises en œuvre, que les projets de transport en commun donnent lieu à des études de faisabilité,
- Que le projet de Port Seine Métropole soit poursuivi,
- Et que les acteurs publics s'entourent des meilleures compétences comme celles de l'Etablissement Foncier des Yvelines.

La Commission Urbanisme, Environnement et Affaires rurales a émis un avis favorable à l'unanimité.

FANNY ERVERA – Je me fais la porte-parole du Sénateur-Maire de Conflans, dont la position reste précautionneuse. La ville de Conflans a souhaité signer ce protocole dont l'écriture va dans le sens de la position des élus sur la Confluence, à savoir poser le développement d'infrastructures de transport comme préalable à toute construction de logements et tout développement de ce territoire. Le Maire de Conflans ne signera le contrat de développement du territoire que si et seulement si l'Etat s'engage fermement sur l'A 104.

M. LE PRESIDENT – Je partage en tout point les souhaits exprimés par notre ancien collègue.

JOËL TISSIER – Je m'abstiendrai sur ce dossier en raison de son horizon très lointain, tout en notant de bons éléments au sein de ce protocole. Ce contrat de territoire est associé à un objectif de 2 600 logements par an. Ma crainte est que nous continuions à accentuer la construction de logements sur le territoire de la confluence sans que les moyens de transport ne soient au rendez-vous.

M. LE PRESIDENT – Je confirme cette caractéristique très yvelinoise ! Concernant la demande du Conseil général d’être officiellement et finement associé à l’élaboration et aux négociations relatives au CDT Confluence, je confirme en effet que le Conseil général n’a pas été associé comme il le devait aux discussions. Le Département doit être clairement entendu, notamment en termes d’infrastructures. Au même titre, je souhaite que le Département soit fortement entendu dans le second CDT relatif au Plateau de Saclay, car il se voit là encore imposer la construction de logements et zones d’activités sans disposer des infrastructures correspondantes.

JOËL LOISON - C’est en signant le protocole que le Département commencera à s’engager et à être entendu.

M. LE PRESIDENT – La signature du contrat, prévue le 24 juin prochain, se fera sur une péniche.

Le Conseil général adopte la délibération 5-4051 à l’unanimité moins une abstention de Joël Tissier.

Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée équestre. Inscription de la boucle 8. Modification des tracés des boucles 2 et 6. Avenant à la convention avec l’ONF

FANNY ERVERA, *rapporteur* – Il s’agit d’inscrire la boucle n°8 dans le plan départemental et de modifier les boucles 2 et 6 pour améliorer leurs itinéraires. Le Conseil général doit pour ce faire signer un avenant à la convention ONF. La Commission Urbanisme, Environnement et Affaires rurales a émis un avis favorable à l’unanimité.

Le Conseil général adopte la délibération 5-3986 à l’unanimité

Soutien à la recherche, au développement et à l’innovation des entreprises. Attribution d’une avance remboursable à la société « Citizen Média » à Maisons-Laffitte

JEAN-FRANÇOIS BEL, *rapporteur* – Il s’agit d’une petite société performante dans le domaine informatique des contrats numériques. Elle a mis au point un logiciel d’aide à la décision pour les entreprises, selon trois volets d’action : tecknowledge, tecknowhow, amphithéâtre. Cette société emploie 15 personnes dont 7 en R et D. Elle existe depuis 4 ans et enregistrera un chiffre d’affaires de 500 000 euros cette année. Son objectif est de réaliser un chiffre d’affaires de 5 millions d’euros en 2015. Dans le cas d’une très forte croissance, une entreprise doit financer son fonds de roulement à hauteur de son expansion. Elle a pour cela besoin de 700 000 euros, qu’elle compte obtenir à 60 % en augmentant son capital social et à 40 % en obtenant une aide remboursable du Département de 275 734 euros. La probabilité d’être remboursé dans les deux ans me paraît forte. La Commission Urbanisme, Environnement et Affaires rurales a émis un avis favorable à l’unanimité et la Commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

M. LE PRESIDENT – Les services de l’Etat ont également donné un avis favorable.

Le Conseil général adopte la délibération 5-4007 à l’unanimité.

Adhésion et renouvellement des adhésions aux organismes de référence en matière d'aménagement du territoire : l'Observatoire Régional du Foncier (ORF), l'Observatoire Régional de l'Immobilier d'Entreprise (ORIE), l'Agence Française du Développement Urbain (AFDU)

DIDIER JOUY, *rapporteur* – Il s'agit de l'adhésion du Conseil général des Yvelines à divers organismes de référence en matière d'aménagement du territoire : l'Observatoire régional du Foncier (1000 euros de cotisation), l'Observatoire Régional de l'Immobilier d'Entreprise (2 100 euros de cotisation), l'Agence française de Développement Urbain (1 900 euros de cotisation). Il est proposé d'adhérer à l'AFDU et de renouveler l'adhésion à l'ORF et à l'ORIE pour un montant total de 5 000 euros. La Commission Urbanisme, Environnement et Affaires rurales a émis un avis favorable à l'unanimité et la Commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

Le Conseil général adopte la délibération 5-4011 à l'unanimité.

Programme « Habiter Mieux ». Implication des énergéticiens

JEAN-MICHEL GOURDON, *rapporteur* – Le Conseil général avait approuvé le 26 avril dernier le programme « Habiter mieux » visant à lutter contre la précarité énergétique et à accompagner les propriétaires modestes dans la réhabilitation énergétique de leur logement. Il est demandé d'approuver le projet de protocole thématique relatif à l'implication de l'entreprise GDF Suez désignée comme énergéticien référent dans les Yvelines. La gestion des 25 % de ces certificats d'économies d'énergie revient au Conseil général. Les recettes issues de la valorisation de ces contrats d'économie d'énergie et versées au Conseil général sont estimées à 20 000 euros pour l'année 2013. Elles permettront de mener les actions opérationnelles du programme « Habiter Mieux ». La Commission Urbanisme, Environnement et Affaires rurales a émis un avis favorable à l'unanimité et la Commission des Finances un avis conforme.

M. LE PRESIDENT – Il serait intéressant d'obtenir un rapport d'étape de la part des services du Département. Je rappelle que le Conseil général s'est engagé à verser 500 euros aux propriétaires qui utilisent les éco-matériaux.

Le Conseil général adopte la délibération 5-4023 à l'unanimité.

Parc paysager et récréatif à Carrières-sous-Poissy dit le « Parc du Peuple de l'Herbe » : approbation définitive du projet après enquête publique et déclaration de projet

KARL OLIVE, *rapporteur* – Suite à l'enquête publique, il vous est proposé de répondre aux observations formulées par le commissaire enquêteur, d'approuver définitivement le projet et de le déclarer d'intérêt général. L'enquête publique prescrite par arrêté préfectoral en janvier dernier sur la commune de Carrières-sous-Poissy a été menée du 7 mars au 6 avril. Un avis favorable a été donné avec quelques observations. La première porte sur l'importance d'intégrer les bungalows de pêcheurs sur l'étang de la Galiotte dans le projet. La seconde demande à ce que l'état des lieux du volet pollution de sol soit complété par un suivi dans le temps dans le cadre d'un diagnostic complémentaire et sur des parcelles privées qui n'ont pu être sondées. La troisième concerne une réserve à la suite d'une observation émise par un propriétaire, M. Lamérat sur le dossier d'enquête parcellaire.

Il vous est proposé de rappeler que le Conseil général a porté une attention particulière à son historique ainsi qu'aux usages et usagers existants. Il vous est également proposé de décliner la demande de diagnostic complémentaire du milieu sous-terrain considérant que l'étude a été réalisée conformément aux textes réglementaires, qu'elle permet de garantir de faibles niveaux de pollution par rapport aux concentrations autorisées sur les secteurs d'accueil du public du parc sauf pour trois sondages, et que ces sondages localisés dans des zones de faible fréquentation ont identifié des poches de pollution qui seront traitées par phyto-remédiation. Enfin, il est proposé de reconsidérer les termes de la cession à intervenir entre le Département et M. Lamérat, de demander à Monsieur le Préfet la poursuite du projet en prononçant la déclaration d'utilité publique du projet et l'autorisation au titre de la loi sur l'eau et enfin d'approuver définitivement le projet de Parc du Peuple de l'Herbe après enquête publique et de le déclarer d'intérêt général. La Commission Urbanisme, Environnement et affaires rurales a émis un avis favorable à l'unanimité.

Le Conseil général adopte la délibération 5-4033 à l'unanimité.

M. LE PRESIDENT – Je vous rappelle que les rencontres du personnel sont organisées le lundi 24 juin 2013. Je vous invite fortement à y venir nombreux tout au long de l'après-midi. Il s'agit d'une occasion privilégiée de rencontrer tous les services du Département. A ce jour, 1 500 personnes sont inscrites.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13 heures 15.

Prochaine séance : vendredi 12 juillet 2013 à 9 heures 30.

La Secrétaire :
Fanny ERVERA.

Le Président :
Alain SCHMITZ.

Communication des marchés notifiés entre le 20 avril 2013 et le 9 juin 2013 en vertu de la délégation donnée au Président du Conseil général (art. 3221-11 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Communication des marchés notifiés entre le 20 avril 2013 et le 9 juin 2013 en vertu de la délégation donnée au Président du Conseil général (art. 3221-11 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Politique : A04 Environnement

Numéro de marché	Objet du marché	Durée totale du marché	Montant total maximum des marchés en HT
2013-150	Fourniture et pose de 2 observatoires ornithologiques et de dispositifs anti-intrusion	3 ans	30 005,00
		somme :	30 005,00 €

Politique : C03 Formation des jeunes

Numéro de marché	Objet du marché	Durée totale du marché	Montant total maximum des marchés en HT
2012-716	SARTROUVILLE - Collège Romain Rolland - Déplacement de la loge - Lot 1	3 ans	98 619,56
2012-717	SARTROUVILLE - Collège Romain Rolland - Déplacement de la loge - Lot 2	3 ans	37 822,11
2012-718	SARTROUVILLE - Collège Romain Rolland - Déplacement de la loge - Lot 3	3 ans	11 563,57
2013-74	Mantes la Ville/IUT/Analyse architecturale de projets	4 mois	9 000,00
2013-76	Mantes la Ville/IUT/Réalisation d'un fond de maquette, d'un capot et de 3 empreintes	4 mois	4 850,00
2013-157	MARLY LE ROI - Collège Louis Lumière - Diagnostic par sondages destructifs	1 an	3 800,00

2013-29	CHATOU - Collège Paul Bert - Restructuration de la demi-pension - Lot n° 1 Désamiantage	1 an	39 115,99
2013-46	Carrières s/s Poissy/Collège C. Monet/Installation nouvel ascenseur, etc / Travaux	5 ans	38 350,00
2013-160	Montigny le Bretonneux / Collège La Couldre / Remplacement de l'ascenseur	3 ans	32 793,00
2012-479	Croissy s/ Seine/Collège J. Moulin/Mise en place de nouvelles charpente et couverture/Mission AMO	3 ans	33 840,00
		somme :	309 754,23 €

Politique : C05 Culture et patrimoine

Numéro de marché	Objet du marché	Durée totale du marché	Montant total maximum des marchés en HT
2013-152	Prestations archivistiques : marché subséquent n°1/2013	4 mois	29 732,00
	somme :	somme :	29 732,00 €

Politique : D01 Compétences humaines

Numéro de marché	Objet du marché	Durée totale du marché	Montant total maximum des marchés en HT
2013-21	Interprétation en langue française des signes auprès d'agents et d'usagers du Département	3 ans	150 000,00
2013-60	DTAS - Formation action pour la création et l'animation d'ateliers nouvelles mamans	3 ans	129 600,00
	somme :	somme :	279 600,00 €

Politique : D03 Moyens de fonctionnement

Numéro de marché	Objet du marché	Durée totale du marché	Montant total maximum des marchés en HT
2013-148	Acquisition et mise en place d'une chambre froide	1 an	9 000,00
2013-149	Fourniture de moquette, coton gratté et produits associés	4 ans	50 000,00
2013-159	Acquisition de matériel de sonorisation	4 ans	6 061,04
		somme :	65 061,04 €

SOMMAIRE

SEANCE DU VENDREDI 14 JUIN 2013	1
Communications de Monsieur le Président du Conseil général.....	1
Adoption du compte rendu analytique.....	1
Approbation du compte administratif 2012.....	2
Adoption du budget supplémentaire 2013.....	6
Signature d'un protocole transactionnel avec la Société « info-DB ».....	9
Accord de mise en œuvre Entreprise et accord de mise en œuvre pour Infrastructure Principale à passer avec la société « Microsoft ».....	9
Convention avec le Centre Interdépartemental de gestion de la Grande couronne de la Région Ile-de-France pour une mission d'inspection en hygiène et sécurité.....	10
Avenant à la convention avec le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP).....	10
Convention opérationnelle du Contrat de Développement Equilibré des Yvelines (CDEY) Paris-Saclay avec la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et la ville de Versailles.....	11
Contrats eau. Adoption de 4 contrats, compléments à 3 contrats et prorogation pour 4 contrats.....	12
Contrats départementaux des communes d'Andrésey, Guyancourt et Saint-Germain-en-Laye et le SIVOS de Follainville-Dennemont Drocourt.....	12
Bilan à mi-parcours de la mise en œuvre du Schéma des Déplacements des Yvelines (SDY).....	13
Projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) et modalités de la consultation publique.....	18
Route départementale n°48. Aménagement pour piétons et cycles entre Andrésey et Conflans-Sainte-Honorine. Approbation définitive du projet après enquête publique et déclaration de projet.....	18
Routes départementales n°91 et 195. Aménagement d'un giratoire à Magny-les-Hameaux. Acquisition, à titre onéreux, de deux parcelles.....	18
Route départementale n°983. Commune de Gambais. Intégration d'une parcelle privée dans le domaine public départemental.....	19
Bâtiments départementaux. Collège « Darius Milhaud » à Sartrouville. Travaux de réhabilitation des éclairages et faux-plafonds, peinture des circulations, rénovation des courant faibles, reprise des éclairages extérieurs, remplacement des chaudières et des verrières et autres travaux de mise en sécurité.....	19
Bâtiments départementaux. Collège « Lamartine » à Houilles. Travaux de remplacement des menuiseries extérieures et occultations, réfection de la chaufferie et du réseau de	

distribution de chauffage en sous-sol, accessibilité PMR y compris la création d'un ascenseur et réfection des courants forts et faibles	19
Bâtiments départementaux. Domaine départemental « La Bruyère » à Versailles. Travaux de réfection des réseaux intérieurs.....	19
Bâtiments départementaux. Hôtel du Département à Versailles. Remplacement de fenêtres et réfection du parquet au salon des Aigles et réfection des plafonds de la salle du Conseil et de la salle à manger de la Préfecture.....	20
Création de servitudes de compteur et branchements pour les locaux à usage d'archives de la sous-préfecture de Mantes-La-Jolie.....	20
Cession des parcelles départementales AN 438 et 488 situées à Chanteloup-Les-Vignes au profit de la CN-CIC SAREST	20
Travaux de reconstruction de l'espace territorial de Versailles Grand Ouest. Autorisation pour Monsieur le Président du Conseil Général de signer un protocole d'accord transactionnel avec les sociétés SMABTP, SAHUC KATCHOURA et la MAF en vue d'indemniser le Département à la suite de désordres résultant d'infiltrations.	20
Modification du programme 2013 de renforcement des routes départementales. Délégation de maîtrise d'ouvrage du renforcement de la RD 906 à la commune de Chevreuse. Délégation de maîtrise d'ouvrage du renforcement de la RD 13 à la commune de Maurepas.....	21
Remboursement des dépenses d'éclairage public effectuées par les communes en 2012 sur les RD hors agglomération, application de la nouvelle politique d'éclairage public et programme de modernisation 2013	21
Travaux de réhabilitation du Château de Grandchamp au Pecq. Autorisation pour Monsieur le Président du Conseil Général de signer un protocole d'accord transactionnel avec l'association syndicale autorisée des propriétaires du domaine de Grandchamp en vue d'indemniser cette dernière à la suite des désordres causés à l'allée des Potagers	21
Autorisation pour Monsieur le Président du Conseil Général de signer un protocole transactionnel avec les sociétés Gougeon, Thélem Assurances et Groupama en vue d'indemniser le Département à la suite de désordres résultant de l'affaissement d'une partie de l'enrobé de la cours du collège « Catherine-de-Vivonne » à Rambouillet.....	22
Signature de trois conventions avec la commune de la Celle-Saint-Cloud dans le cadre de l'opération de travaux de reconstruction partielle du collège « Victor Hugo »	22
Nouvelle fixation du prix de cession du pavillon situé 6, rue des Batards à Bennecourt.....	22
Aide aux communes pour la restauration du patrimoine documentaire et mobilier non protégé ou inscrit à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques	23
Subventions au titre des écoles de musique et de danse (aide au fonctionnement et à l'investissement).....	23
Subvention exceptionnelle de fonctionnement à la ville d'Andrésey pour l'organisation de la 16 ^{ème} édition de la manifestation « Sculptures en l'Ile »	23
Subventions au titre des acteurs ou réseaux départementaux	23
Renouvellement de la convention-cadre de coopération décentralisée avec la Fédération des municipalités du Kesrouan-Ftough au Liban.....	24

Aide aux structures de l’insertion par l’activité économique. Subventions d’investissement pour l’association intermédiaires Decibels et pour l’entreprise d’insertion ADERE recyclage.....	24
Demande de subvention au Fonds Social Européen (FSE) dans le cadre de l’expérimentation du projet Préparation à l’emploi de bénéficiaires du RSA par une période de formation préalable à l’embauche afin de réactiver les savoirs de base et d’acquérir les compétences essentielles à une intégration réussie dans l’entreprise	25
Convention constitutive du Conseil départemental de l’accès au droit des Yvelines	25
Subvention d’investissement à la Fondation Léopold Bellan pour les travaux de mise aux normes de sécurité incendie dans l’EHPAD situé à Magnanville.....	25
Avenant n°2 au contrat d’objectifs et de moyens avec l’association OPPELIA	26
Prorogation des conventions tripartites des centres d’accueil de jour pour personnes âgées atteintes de la maladie d’Alzheimer : « le Galion » situé à Plaisir et « Etape 3A » situé à Saint-Germain-en-Laye	26
Prorogation des conventions avec les communes, les associations et les centres hospitaliers relatives aux activités de protection maternelle et infantile et de planification familiale.....	26
Contrat social de territoire de Chanteloup-les-Vignes 2013-2015	27
Contrat social de territoire de Vernouillet 2013-2015 et avenant au Contrat d’objectifs et de moyens de Conflans-Sainte-Honorine	27
Fonds de Solidarité Logement : approbation du compte administratif 2012, orientations et budget 2013	28
Institut de Formation Sociale des Yvelines – Ecole Départementale de Puériculture (IFS-EDP). Fixation des types et montants des prestations de formation ou d’interventions proposées.....	29
Subventions de fonctionnement au titre de l’action sociale et de l’insertion des jeunes.....	30
Protocole d’accord préalable à l’élaboration du contrat de développement territorial de la Confluence Seine Oise	30
Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée équestre. Inscription de la boucle 8. Modification des tracés des boucles 2 et 6. Avenant à la convention avec l’ONF	32
Soutien à la recherche, au développement et à l’innovation des entreprises. Attribution d’une avance remboursable à la société « Citizen Média » à Maisons-Laffitte	32
Adhésion et renouvellement des adhésions aux organismes de référence en matière d’aménagement du territoire : l’Observatoire Régional du Foncier (ORF), l’Observatoire Régional de l’Immobilier d’Entreprise (ORIE), l’Agence Française du Développement Urbain (AFDU)	33
Programme « Habiter Mieux ». Implication des énergéticiens	33
Parc paysager et récréatif à Carrières-sous-Poissy dit le « Parc du Peuple de l’Herbe » : approbation définitive du projet après enquête publique et déclaration de projet.....	33

Communication des marchés notifiés entre le 20 avril 2013 et le 9 juin 2013
en vertu de la délégation donnée au Président du Conseil général
(art. 3221-11 du Code Général des Collectivités Territoriales) 35